



<p><i>Objet :</i> RAPPORT MOTIVE POUR L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE DE TYPE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU NOUVEL ABATTOIR DE LA COMMUNE DE GAP</p>	<p><i>Date :</i> 22.03.2023</p>
---	---

Propos introductifs :

Construit par la ville de Gap en 1985-1986 sur le site du Moulin du Prè – Route de La luye, l'abattoir municipal actuellement en service a remplacé l'ancien abattoir qui datait de 1935, devenu obsolète. Cet abattoir a été initialement conçu pour bénéficier de l'agrément européen le plus exigeant, afin d'ouvrir à ses usagers le marché des collectivités et favoriser le développement de l'élevage et des activités de découpe et de transformation de la viande dans les Hautes-Alpes. Son exploitation est actuellement confiée à la SICA « Bétail Alpin » dans le cadre d'un contrat de délégation de service public devant prendre fin au 30 septembre 2025.

Depuis sa création, cet abattoir a notamment accompagné le développement d'une filière porcine locale de qualité, aujourd'hui portée par un groupement de producteurs départemental, la SICA « Le Montagnard des Alpes ».

Après plus de trois décennies d'activité et de fonctionnement, une réflexion devait être menée pour envisager la modernisation de cet outil qui se veut structurant pour l'ensemble de la filière viande locale.

La ville de Gap a ainsi décidé de construire un nouvel abattoir permettant d'assurer le maintien et le développement des activités d'abattage et des filières de production. Les travaux de construction du nouvel abattoir ont débuté à l'été 2022, et se poursuivent actuellement.

Par délibération du 25 mai 2021, le Conseil Municipal de la ville de Gap, a approuvé le principe d'une gestion du futur abattoir dans le cadre d'une concession de type délégation de service public.

1. Rappel de la procédure engagée :

Par délibération en date du 25 juin 2021, le conseil municipal de la commune de GAP a approuvé le lancement d'une consultation pour l'attribution du contrat de concession relatif à la gestion et à l'exploitation du nouvel abattoir municipal, sous forme de procédure ouverte.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 13 juillet 2022, une seule société s'est portée candidate :

- la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Abattage du Bétail Alpin – SICABA (05000 GAP)

Cette société est actuellement titulaire du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation de l'abattoir historique de la commune. Le terme dudit contrat est prévu le 30 septembre 2025.

La Commission de Délégation de Services Publics réunie en séance le 6 février 2023 a procédé à l'analyse de cette candidature, puis à l'agrément des candidats puis à l'ouverture de l'offre lors d'une réunion qui s'est tenue le 6 février 2023.

La Commission de Délégation de Services Publics du 24 février 2023 a procédé à l'analyse de l'offre remise par le candidat.

Au vu des pièces fournies, l'offre complète a été déclarée administrativement recevable, et la Commission a rendu un avis favorable à l'engagement d'une négociation.

Monsieur le Maire a dès lors invité la société candidate à deux réunions successives de négociation, qui se sont tenues les 3 et 20 mars 2022.

2. Mise en œuvre de la phase de négociation :

L'objectif de la négociation était d'obtenir de la part du candidat, une offre techniquement et économiquement complète, permettant de le désigner en qualité de délégataire, et de mettre au point le futur contrat.

Dans le cadre des négociations, les points ci-après ont plus particulièrement été abordés (liste non exhaustive) :

Investissements envisagés par le candidat et/ou imposés par la commune.

Entretien, maintenance et provision pour gros entretiens.

Organisation du service et mise en avant des principes d'égalité de traitement des usagers de l'abattoir.

Conditions de mise en œuvre du comité de suivi (quatre fois par an).

Procédure de révision des tarifs (et validation par le conseil municipal de la grille).

Préservation de l'équilibre économique du contrat (redevance d'occupation du domaine public, redevance d'usage, tarifs, investissements, droit d'entrée).

Modalités de présentation du rapport annuel.

Modalités de réexamen du contrat (en cas d'évènements particuliers notamment).

Sanctions en cas d'inobservation de ses obligations contractuelles/

Les dirigeants de la SICABA ont été reçus le 3 mars 2023 pour échanger sur ces différents points.

Les engagements pris lors de ces réunions ont été confirmés dans :

- Les éléments d'information reçus le 13 mars 2023 ;
- La réception d'une nouvelle version du contrat le 15 mars 2023.

Une dernière réunion de négociations a été organisée le 20 mars 2023 pour s'accorder sur les conditions techniques et financières d'exploitation et finaliser le projet de contrat.

Le projet de contrat et les procès-verbaux de la commission de délégation de services publics sont joints au présent document.

3. Analyse de l'offre finale du candidat

Les éléments qui ressortent de la proposition du candidat sont détaillés ci-après selon les critères définis par le règlement de la consultation.

Critère n° 1 « Conditions économiques, financières et tarifaires » analysé à part égale au regard des sous-critères suivants :

Sous critère	Appréciation de l'offre du candidat
Montant proposé de la redevance d'usage et de la redevance d'occupation du domaine public revenant au délégant	Redevance d'occupation égale à celle initialement demandée par la commune Redevance d'usage forfaitaire minimale proposée (125 000 euros/an) jusqu'à 2 500 tonnes Redevance 50 euros/tonne au-delà de 2 500 tonnes
Proposition d'une grille de tarifs pouvant inclure une dégressivité progressive en fonction du tonnage mais assurant un équilibre économique quelle que soit la catégorie d'animaux traitée	Fourniture d'une grille tarifaire détaillée par espèces et catégories d'animaux, intégrant le principe de plusieurs tranches dégressives en fonction du tonnage, respectant une logique d'équilibre des charges d'exploitation. Proposition de plusieurs forfaits complémentaires pour les prestations spécifiques ou les catégories occasionnelles (équins, gibier).
Procédure mise en œuvre pour assurer un suivi comptable spécifique des inventaires des biens de la concession	Inventaire mis à jour au fil de l'eau, transmis annuellement au concédant, tenu à la disposition du comité de suivi

Critère n° 2 « Investissements » analysé à part égale au regard des sous-critères suivants :

Sous critère	Appréciation de l'offre du candidat
Intérêt des programmes d'investissements et de maintenance proposés intégrant les attentes de l'autorité concédante	Intégration d'une provision pour gros entretiens dès les premières années et d'un budget d'entretien et de maintenance. L'ensemble représentant un budget global annuel de 120 k€/an, hors main d'œuvre de maintenance, prévue en supplément avec l'embauche d'une personne à plein temps dédiée à cette fonction. Intégration de l'investissement imposé par la commune concernant le dispositif de contention et d'étourdissement automatique des porcins ainsi que les options laissées au choix de l'exploitant sur le classement automatique des carcasses. Investissement sur le matériel informatique et sur la mise en place d'un dispositif de vidéo-surveillance complémentaire pour la sécurisation des zones de déchargement des animaux vivants et d'expédition des carcasses, en particulier.
Cohérence technique et économique des plans prévisionnels proposés	Fourniture d'un prévisionnel détaillé, avec une projection économique sur 5 exercices, intégrant des évolutions en matière d'augmentations prévisibles des charges et des produits.

Critère n° 3 « Qualité du service rendu à l'utilisateur, respect de l'environnement et maîtrise des risques sanitaires » analysé à part égale au regard des sous-critères suivants :

Sous critère	Appréciation de l'offre du candidat
Modalités d'exécution du service : réception des animaux vivants, abattage, opérations de valorisation du cinquième quartier (abats rouges, abats blancs, cuirs et peaux, ...), ressuage et conservation de l'ensemble des produits valorisés	Une note descriptive et des annexes relatant l'expérience de plus de 50 ans du candidat, accumulée sur les deux abattoirs précédents. Mise en évidence du savoir-faire et de la prise en compte de toutes les filières animales et professionnelles, au travers de la gouvernance de la structure et de l'accroissement de l'activité de l'abattoir de Gap, sur les 10 dernières années (+ 47% en tonnage).
Stratégie proposée pour garantir le maintien de l'activité pluri-espèces, l'accueil des artisans bouchers charcutiers, l'accueil des agriculteurs indépendants et des abattages familiaux, l'accueil des abattages d'urgence et des animaux abattus à la ferme, dans le cadre des expérimentations en cours, et le respect des abattages rituels ;	Mise en place d'une équipe de 19.46 ETP, intégrant les postes clefs nécessaires à la bonne gestion et à l'encadrement des opérateurs : <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de Direction, - 1 poste de maintenance - 1 poste de responsable qualité, - 1 poste de chef d'équipe, - ½ poste de secrétariat / gestion.
Méthodologie de gestion de la sécurité du site et de maîtrise des risques sanitaires : proposition d'un accord cadre à conclure avec les services de l'Etat en charge de l'inspection	3 personnes titulaires du certificat de RPA (Responsable Protection Animale) L'ensemble des opérateurs étant titulaires du certificat d'OPA (Opérateur Protection Animale)
Préservation de l'environnement, dans le cadre d'une politique de développement durable, notamment par la mise en œuvre d'une procédure de traitement des déchets	Prise en charge du dossier de demande d'agrément sanitaire avec la constitution d'un nouveau Plan, incluant un appui externe spécialisé dans le domaine et un cursus d'apprentissage pour la personne en charge de la qualité. Prise en charge du dossier environnemental, avec notamment la mise à jour du plan d'épandage.

4. Caractéristiques du contrat

- *Objet de la convention* : Gestion et exploitation du nouvel abattoir municipal de Gap.
- *Durée de la convention* : 11 ans (jusqu'au 31 janvier 2034)
- *Prise d'effet* : à compter de sa signature après transmission au contrôle de légalité
- *Rémunération du délégataire*
 - Exploitation aux risques et périls du délégataire ;
 - Sur les produits de l'exploitation perçus auprès des usagers.
- *Redevance d'usage des abattoirs publics* : Versement d'un montant à la tonne selon les modalités définies à l'article 22 du projet de contrat, avec un versement forfaitaire annuel minimal.
-
- *Tarifification* :

- Les tarifs proposés par le délégataire dans le cadre de son offre figurent en annexe du projet de contrat.
 - Le montant de la redevance d'usage des abattoirs publics destiné à couvrir le financement des investissements rendus nécessaires pour l'entretien et le renouvellement des installations est adopté par le Conseil Municipal dans les conditions de l'article L 2333-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
 -
- *Droit d'entrée* : 49 000 euros
 - *Investissement obligatoire* : restreindre à porcs

5. Equilibre économique de la délégation :

Un compte de résultat prévisionnel positif sur toute la durée de la simulation fournie :

Compte de résultat	N-1	%	2022-2		2023-2		2024-2		2025-2		2026-2	
			023	%	024	%	025	%	026	%	027	%
Ventes de marchandises	41 039	3%	42 065	3%	42 486	3%	44 863	3%	46 209	3%	47 596	3%
Prestations vendues	1 183 977	97%	1 226 010	97%	1 413 150	97%	1 449 892	97%	1 487 205	97%	1 525 633	97%
Chiffre d'affaires	1 225 016	100%	1 268 075	100%	1 455 636	100%	1 494 755	100%	1 533 414	100%	1 573 229	100%
Transferts de charges	6 684	1%										
Autres produits d'exploitation	20 780	2%										
Total des produits d'exploitation	1 252 480	102%	1 268 075	100%	1 455 636	100%	1 494 755	100%	1 533 414	100%	1 573 229	100%
Fournitures consommables	144 462	12%	166 837	13%	213 756	15%	224 046	15%	230 056	15%	232 971	15%
Services extérieurs	262 183	21%	264 677	21%	268 943	18%	272 599	18%	272 869	18%	276 616	18%
Charges externes	406 645	33%	431 514	34%	482 699	33%	496 645	33%	502 925	33%	509 587	32%
Impôts et taxes	163 211	13%	163 892	13%	211 336	15%	211 539	14%	211 779	14%	212 025	13%
Salaires bruts (Salariés)	399 699	33%	386 438	30%	457 500	31%	469 000	31%	482 664	31%	496 730	32%
Charges sociales (Salariés)	180 333	15%	173 893	14%	205 872	14%	211 058	14%	217 188	14%	223 525	14%
Charges de personnel	580 032	47%	560 331	44%	663 372	46%	680 058	46%	699 852	46%	720 255	46%
Dotations aux amortissements	32 576	3%	28 504	2%	46 595	3%	40 912	3%	39 853	3%	38 415	2%
Dotations aux provisions			40 000	3%	40 000	3%	40 000	3%	40 000	3%	40 000	3%
Autres charges d'exploitation	2 988	0%										
Total des charges d'exploitation	1 185 452	97%	1 224 241	97%	1 444 002	99%	1 469 154	98%	1 494 409	97%	1 520 282	97%
Résultat d'exploitation	67 028	5%	43 834	3%	11 634	1%	25 601	2%	39 005	3%	52 947	3%
Produits financiers	3 032	0%										
Charges financières	2 072	0%	1 440	0%	8 825	1%	7 021	0%	6 318	0%	5 585	0%
Résultat financier	960	0%	-1 440	0%	-8 825	-1%	-7 021	0%	-6 318	0%	-5 585	0%
Résultat courant	67 988	6%	42 394	3%	2 809	0%	18 580	1%	32 687	2%	47 362	3%
Produits exceptionnels	4 949	0%										
Charges exceptionnelles	7 883	1%										
Résultat exceptionnel	-2 934	0%										
Impôt sur les bénéfices			6 786	1%	421	0%	2 787	0%	4 903	0%	8 028	1%
Résultat de l'exercice	65 054	5%	35 608	3%	2 388	0%	15 793	1%	27 784	2%	39 334	3%

Une CAF positive sur toute la durée de la simulation fournie :

Capacité d'autofinancement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Résultat de l'exercice	35 608	2 388	15 793	27 784	39 334
+ Dotations aux amortissements	28 504	46 595	40 912	39 853	38 415
+ Dotations sur provisions	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Capacité d'autofinancement	104 112	88 983	96 705	107 637	117 749
- Remboursement des emprunts	28 990	45 905	46 900	17 982	18 715
Autofinancement net	75 122	43 078	49 805	89 655	99 034

6. Conclusions et propositions :

La négociation a permis d'approfondir les points énoncés au paragraphe 2 et d'aboutir au projet de contrat figurant en annexe.

L'analyse des réponses du candidat, du projet de contrat, des éléments complémentaires fournis par le candidat, démontrent que la négociation a atteint l'objectif d'obtenir une offre suffisamment complète techniquement, et économiquement acceptable.

Il est ainsi proposé de confier la gestion et l'exploitation de l'abattoir municipal de Gap à la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Abattage du Bétail Alpin – SICABA (05 000 GAP).



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'ABATTOIR DE GAP

RAPPORT PREVU PAR L'ARTICLE L1411-4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Commission Consultative des Services Publics Locaux du 11 juin 2021

I. PRESENTATION GENERALE

CONTEXTE

La Ville de Gap a assuré en 1985 – 1986 la maîtrise d'ouvrage de la construction de l'abattoir, à la demande unanime des organisations professionnelles du département des Hautes-Alpes et sur la suggestion des services de l'Etat, afin de remplacer un équipement obsolète inséré dans le tissu urbain et datant de 1935.

Cet abattoir a été conçu pour bénéficier de l'agrément européen, le plus exigeant, afin d'ouvrir à ses usagers le marché des collectivités et favoriser le développement de l'élevage et des activités de découpe et de transformation de la viande à Gap et dans l'ensemble des Hautes-Alpes ; c'est ainsi que pour la viande porcine, par exemple, il a permis la transformation locale de la production, par le groupement de producteurs départemental, la SICA « Le Montagnard des Alpes », alors qu'elle était autrefois pour une part notable abattue et transformée dans les Bouches du Rhône.

Cet abattoir a été édifié dans la zone d'activités du Moulin du Pré, route de la Luye, à dominante agroalimentaire. Multi espèces et inscrit au Plan National des abattoirs publics pour une capacité nominale de 2750 t/an, il assure 90 % des abattages réalisés dans le département.

Son exploitation a été confiée par affermage à la SICA « Bétail Alpin » qui regroupe les principaux usagers. Le contrat de délégation de service public a été renouvelé le 1er avril 2016 pour une durée de 9 ans et 6 mois jusqu'au 30 septembre 2025.

L'activité du site est en croissance, toutefois l'abattoir construit en 1986 est vieillissant. Plusieurs audits ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

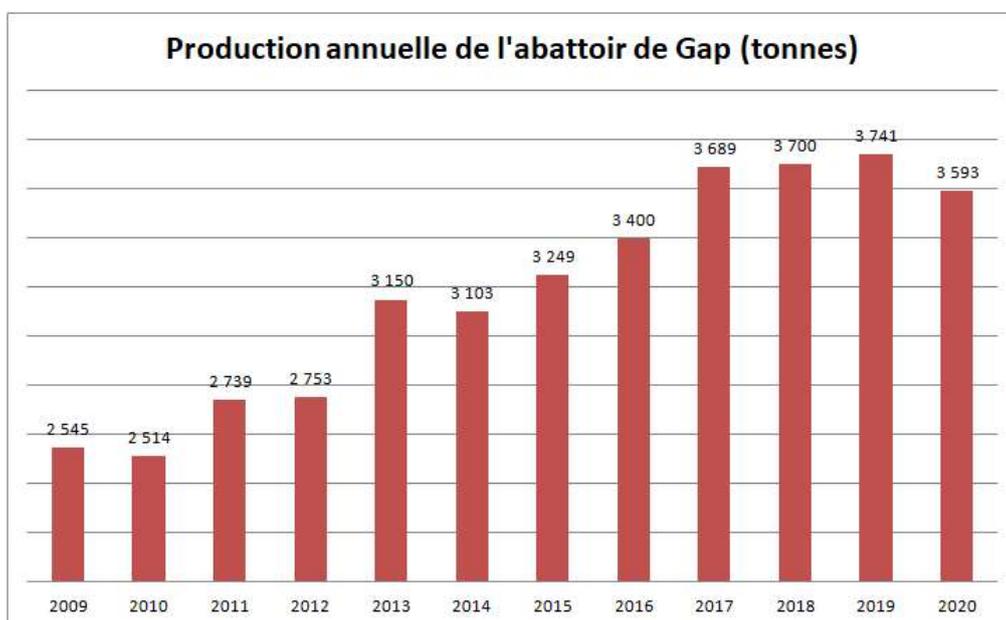
- Les équipements actuels de l'abattoir sont vieillissants voire obsolètes.
- De nombreuses mises en conformité sont nécessaires pour répondre aux évolutions réglementaires (installations électriques, appareil de lavage, poste d'abattage, etc ...).
- Malgré les travaux de réhabilitation réalisés, certaines parties de l'abattoir ne répondent plus aux besoins d'exploitation (stabulation, production d'eau chaude, chambre froide, stations de prétraitement des eaux usées).

- L'équipement ne correspond plus aux normes et aux exigences réglementaires en vigueur en matière de sécurité sanitaire, d'environnement, de conditions de travail et de protection animale.
- Les capacités de développement sont limitées à courts termes, et les possibilités d'extensions sur le terrain actuel ne sont pas suffisantes.

Face à ces constats, la décision de construire un abattoir neuf a été prise pour assurer le maintien et le développement des activités d'abattage et des filières de production. La ville de Gap a choisi un site à proximité du site d'abattage actuel et idéalement implanté dans la même zone du Moulin du Pré pour la reconstruction de l'abattoir.

PRODUCTION

Après une décennie 2000 marquée par une baisse significative de l'activité suite à plusieurs crises sanitaires, la production a fortement augmenté pour se stabiliser autour de 3 600 tonnes par an depuis plusieurs années.



Répartition du tonnage des principales espèces sur les 5 dernières années

L'objectif est de maintenir dans un premier l'activité au niveau actuel d'environ 3 800 T/an, puis de favoriser le développement et le renforcement des filières en améliorant la qualité des produits et du service rendu, pour atteindre une production annuelle de 4 000 T.

Le tonnage réparti autour de trois principales espèces est dominé par le porc qui représente 67 % de la production. Les gros bovins représentent un peu moins du tiers de l'activité. L'abattage des ovins et des veaux n'occupe qu'une faible part, mais démontre la capacité multi-espèces et justifie l'importance de l'abattoir municipal de Gap pour les filières professionnelles au sein d'un territoire rural et agricole.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	% moyen
Porcs	2 311	2 423	2 481	2 635	2 407	67,6%
Bovins	788	871	836	788	869	22,9%
Ovins	167	241	228	163	156	5,3%
Veaux	123	140	140	141	150	3,8%
Production	3 400	3 689	3 700	3 741	3 593	99,6%

L'abattoir de Gap est un outil indispensable à l'équilibre économique des filières agricoles du département des Hautes-Alpes pour maintenir :

- un rôle industriel et économique pour les filières organisées porcines et bovines,
- un rôle économique pour les bouchers abatteurs et pour les éleveurs qui trouvent une source de revenus complémentaires en développant la vente directe,
- un service public pour les abattages rituels,
- un outil d'aménagement du territoire car levier du maintien des élevages dans le département et du développement des circuits courts.

Répartition du tonnage par catégories d'usagers					
Année	2016	2017	2018	2019	2020
Boucherie	198	303	333	293	319
Vente directe	348	444	441	421	563
Grossistes	2 694	2 739	2 731	2 826	2 487
Abattage familial	160	203	195	201	224
Total	3 400	3 689	3 700	3 741	3 593

Les objectifs de la ville de Gap sont de créer un abattoir bien dimensionné par rapport aux productions départementales et bien positionné géographiquement avec la proximité d'opérateurs économiques de la filière amont et la possibilité d'étendre ou créer des ateliers complémentaires de découpe et de transformation de type " le Montagnard des Alpes".

La valorisation des productions viandes passera entre autres par le développement de partenariats inter filières (porcine-bovine-ovine) au niveau des outils d'abattage, de découpe-transformation et de commercialisation.

Les bilans de production des derniers exercices croisés aux perspectives d'évolution permettent d'envisager une projection de l'activité annuelle de l'abattoir en hausse régulière.

II. CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS OBJET DE LA DELEGATION :

DESCRIPTION DU SERVICE

La prestation de services, qui est attendue d'un délégataire, peut être définie, de la manière suivante :

- L'accueil des usagers selon les conditions définies d'accès au service public.
- L'organisation des abattages, avec les usagers et incluant la mise en place et le respect d'un accord cadre avec les services de l'état, en charge de l'inspection permanente.
- Le respect des obligations réglementaires et le traitement des éventuelles non conformités, en lien avec l'agrément sanitaire, l'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.
- La gestion des relations avec les différents services de la DDCSPP des Hautes Alpes, en charge de ces autorisations et des contrôles.
- L'organisation du fonctionnement de l'abattoir en interne et en relation avec les usagers dans l'objectif de développer et sécuriser le tonnage traité (objectif > 4 000 tec /an)
- La réalisation de l'ensemble des prestations en lien avec le service d'abattoir multi espèces territorial : la réception des animaux vivants, l'abattage, les opérations de valorisation du

cinquième quartiers (abats rouges, abats blancs, cuirs et peaux,...), le ressuage et la conservation de l'ensemble des produits valorisés.

- Le traitement des déchets , des sous-produits et des effluents, avec la responsabilité jusqu'à leur destination finale.
- La mise en place d'un dispositif de gestion des ressources humaines (GRH, GPEC), incluant la formalisation des fiches de postes – fonctions, la cartographie des compétences, l'évaluation des performances (objectifs, entretiens annuels d'évaluation, ...), l'évaluation et la mise en œuvre d'un plan de formation et de renouvellement des certifications et des compétences.
- L'anticipation et la rationalisation des dépenses par la définition et la mise en œuvre d'un plan de maintenance préventive et d'un plan pluriannuel d'investissement.
- La gestion des ouvrages dans le respect des principes de continuité et de mutabilité (c'est-à-dire d'adaptation constante) qui régissent ces installations en tant que support d'une activité de service public.
- La maîtrise et l'optimisation continue des charges d'exploitation, basée notamment sur la mise en place d'une comptabilité analytique par espèces – catégories d'animaux traités.
- La perception de la redevance d'usage instituée.
- La mise en place de grilles tarifaires égalitaires pouvant inclure une dégressivité progressive fonction du tonnage mais assurant un équilibre économique quelque soit la catégorie d'animaux traitée.
- La participation au développement des services et des activités annexes potentielles(atelier de découpe, transport carcasses, etc.)

D'une manière générale, le Délégué devra pour les installations qui lui seront confiées :

- Le nettoyage, l'entretien et les travaux de réparation de toutes les installations et de tous les équipements, dont il aura la charge.
- L'entretien du second œuvre des bâtiments, ouvrages et métalleries.
- En ce qui concerne les bâtiments, le délégué assumera l'entretien courant et les réparations locatives.
- L'entretien des réseaux, éclairages de voirie, portails et clôtures, etc ...
- Le respect de la réglementation applicable.
- La réalisation des bilans d'activités et de tous les documents permettant aux services municipaux le contrôle de la délégation.

III. DEFINITION DES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE

La Commune accorde une grande importance à la dimension de service public de l'exploitation, et sera particulièrement vigilante sur :

- la préservation de relations satisfaisantes avec les différentes catégories d'usagers, les 8 principaux usagers assurent plus de 80% de l'activité ;
- le maintien de l'activité pluri-espèces ;
- L'égalité des tarifications,
- l'accueil des artisans bouchers charcutiers ;
- l'accueil des agriculteurs indépendants et des abattages familiaux ;
- L'accueil des abattages d'urgence et des animaux abattus à la ferme, dans le cadre des expérimentations en cours,
- le respect des abattages rituels ;
- la sécurité du site et la maîtrise des risques sanitaires ;
- le respect des prescriptions en matière de protection animale ;
- le souci de préservation de l'environnement, dans le cadre de la politique de développement durable ;

- la reprise éventuelle du personnel de la SICABA, conformément à la législation en vigueur ;
- les procédures de contrôle technique et financière de l'activité du délégataire ;
- le renouvellement et l'évolution des installations;
- le soutien aux filières agricoles pour pérenniser l'activité ;
- le renforcement des industries de transformation pour pérenniser les débouchés.

IV. EQUILIBRE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Afin d'apprécier l'équilibre économique et financier de la délégation de service public, il est nécessaire de présenter dans un premier temps un bilan des derniers exercices, puis de faire des hypothèses et des projections sur l'activité du futur abattoir.

BILAN DES DERNIERS EXERCICES

TARIFS

Les tarifs et leurs évolutions feront l'objet d'une négociation préalable à l'attribution de la nouvelle convention. Les principaux tarifs pratiqués sont récapitulés ci-dessous.

TARIFS	
Augmentation de 3 cts à partir du 01/10/2019	
Augmentation de 1 cts à partir du 01/05/2020	
Tarif abattage	Au 1/09/2020
Montagnard	0,235
Vente directe agneaux	0,91
VD porcs	0,36
VD bovin	0,53
APA	0,41
Bouch agneaux	0,75

La ville de Gap a perçu en 2020 une redevance d'exploitation égale à 149 465 €HT.

RESULTATS D'EXPLOITATION

Dans le cadre de la délégation de service public, les tableaux suivants permettent de synthétiser les comptes de résultats de la SICABA pour les exercices 2018 / 2019 et 2020.

EXERCICES	Produits	Charges	Résultats
30/09/2020	1 117 641,00 €	1 128 586,37 €	-10 945,37 €
30/09/2019	1 042 055,17 €	1 117 979,93 €	-75 424,76 €
30/09/2018	1 049 859,55 €	1 134 555,81 €	-84 696,26 €

EXERCICES	C.A H.T	Valeur Ajoutée
30/09/2020	1 097 484,06 €	713 432,81 €
30/09/2019	1 012 033,08 €	644 398,54 €
30/09/2018	1 020 568,19 €	628 989,09 €

V. EVOLUTIONS ET PROJECTIONS

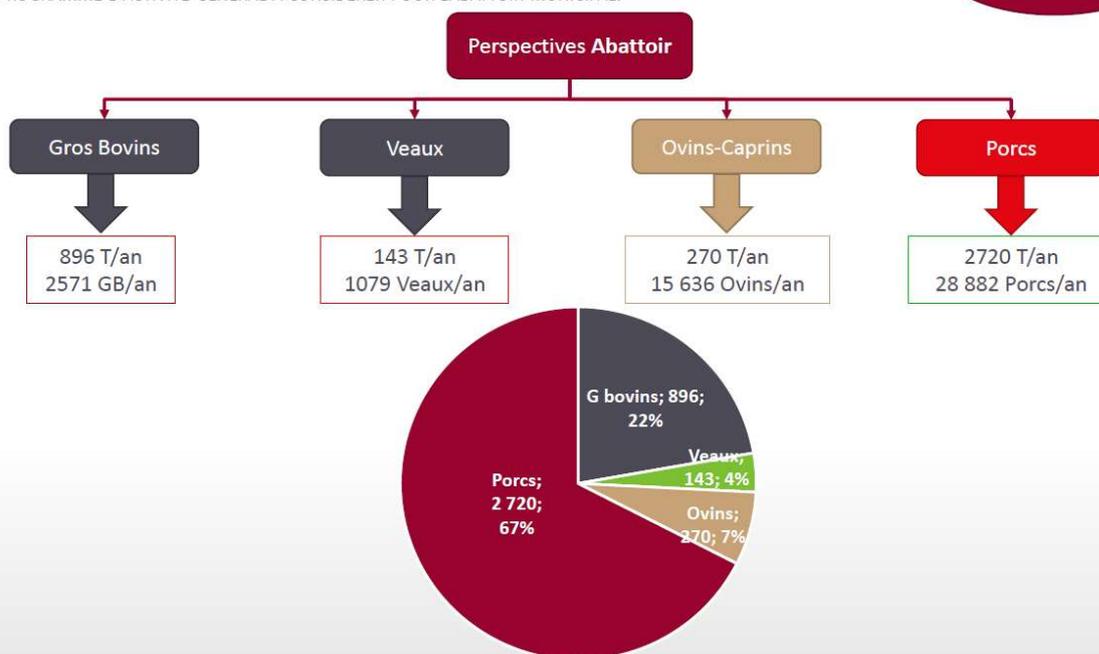
LES OBJECTIFS D'ACTIVITÉ

Les données d'activité croisées aux perspectives recueillies auprès des usagers permettent d'estimer que la production pourrait s'établir à terme autour de 4 000 T/an (+ 10 %).

Activité de l'abattoir - Perspectives Globales

PROGRAMME D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL À CONSIDÉRER POUR L'ABATTOIR MUNICIPAL.

**4 029 T/an
à terme.**



Projection annuelle théorique :

Catégories	Nb de têtes hebdo	Programme d'activité abattage			
		Nb têtes / an	Poids Carcasses	Q hebdo (Kg)	Tonnage An
G bovins	49	2 571	348,5	17 230	896
Veaux	21	1 079	132,6	2 751	143
Ovins-caprins	301	15 636	17,3	5 198	270
Porcs	555	28 882	94,2	52 300	2 720
Total				77 479	4 029
Tonnage moyen nominal	5 jours d'abattage hebdo			15,50	

Projection hebdomadaire théorique :

Espèce/Catégories animaux	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Total	
	Moyenne	Pointe	Moyenne	Pointe	Moyenne	Pointe	Moyenne	Pointe	Moyenne	Pointe	Moyenne	Pointe
Porcs	236	264	135	154	0	0	124	165	56	77	551	661
Ovins	108	260	0	0	108	156	54	83	0	0	269	499
Gros Bovins	0	0	15	15	15	15	0	0	31	31	61	61
Veaux	0	0	8	8	7	7	0	0	6	6	21	21

EVALUATION DES CHARGES LIÉES À L'INVESTISSEMENT

Plusieurs hypothèses ont été retenues pour simuler l'impact de l'investissement sur les charges. Après les négociations, le montant de l'investissement s'élève à 9 200 000 €HT.

Les taux d'aides retenus pour la simulation sont de 40% sur 85% de l'assiette, de façon à respecter les règles généralement appliquées par les financeurs. Le taux d'emprunts à annuité constante serait de 2% sur 20 ans. Les amortissements sont calculés de manière linéaire.

D'après le tableau suivant, l'impact de l'investissement ramené à la tonne équivalent carcasse sur la redevance d'usage représente 48,74 €HT.

▪ **Synthèse des charges liées à l'investissement en €HT :**

Entité		Abattoir
Tonnage valorisé		4 029
Montant investissement travaux + honoraires		GC 5 816 483,56
		Equipements 3 383 516,44
		Total négocié 9 200 000,00
Financement		
	Subvention	40% 3 128 000,00
	Assiette	85%
	Reste à financer	6 072 000,00
	Autofinancement - apport	5% 303 600,00
	Emprunt	5 768 400,00
	Durée emprunt année	20
	Taux emprunt	2,0%
Annuité		352 776,41
	Frais financiers globaux (66)	1 287 128,26
	Amortissement linéaire sur 20 ans (68)	288 420,00
	Subventions (777)	-156 400,00
	Frais financiers an	64 356,41
Indicateur global des charges liées à l'investissement ramené à la tonne ramené au kg		196 376,41 48,74 0,049

EVALUATION DES CHARGES LIÉES AU FONCTIONNEMENT

Le bureau d'étude qui assiste la ville de Gap pour la conduite du projet, a évalué les charges d'exploitation en utilisant des ratios moyens obtenus par comparaison avec des abattoirs de même typologie (multi-espèces à dominante porcine et bovine, production de 4 000 à 5 000 Tec/an).

Pour les moyens humains, l'objectif de productivité s'établit entre 200 et 210 Tonnes équivalent carcasse par ETP et par an.

Selon ces ratios, l'exploitation du futur abattoir nécessite 17 postes de production et 19,4 équivalent temps plein (13 salariés actuellement).

Les dépenses pour les fluides, l'énergie et les achats et fournitures ont été estimées en utilisant des ratios de production à la tonne et des ratios de superficie et de volume des bâtiments.

Les services extérieurs comprennent l'élimination des déchets, la blanchisserie, le nettoyage des locaux, les analyses, la formation des salariés, l'entretien et la réparation des locaux ainsi que les assurances et les charges de gestion – administration.

Les impôts et taxes prennent en compte les taxes sur salaires, les impôts fonciers, et la contribution économique territoriale.

Le tableau de la page suivante présente un compte de charges prévisionnel et des indicateurs par catégories d'animaux. Les charges sont évaluées à 1 429 000 €HT/an, ce qui représente une hausse d'environ 27 % par rapport à la moyenne des trois derniers exercices (1 127 000 €HT/an).

COMPTE DE CHARGES	Global	GB	VX	OV-CP	PC
Tonnage	4 029	896	143	270	2 720
60-Achats	193 716,47	45 081,89	7 412,34	15 871,64	125 350,60
<i>Fournitures consommables</i>	<i>31 979,92</i>	<i>9 114,63</i>	<i>1 669,76</i>	<i>5 021,25</i>	<i>16 174,27</i>
Sel	3 666,01	2 508,67	400,54	756,80	0,00
Cartouches	819,94	561,09	89,58	169,27	0,00
Fournitures d'abattage divers	2 248,85	500,10	79,85	150,87	1 518,03
Produits d'entretien : externalisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Outils	13 090,00	2 910,98	464,77	878,17	8 836,09
Hygiène	5 082,00	1 090,72	296,20	1 621,51	2 073,57
Vêtements	3 850,00	826,31	224,39	1 228,41	1 570,89
Bureau, tel, poste, frais divers contacts ext...	3 223,12	716,76	114,44	216,23	2 175,69
<i>Fluides et énergies</i>	<i>161 736,56</i>	<i>35 967,26</i>	<i>5 742,58</i>	<i>10 850,39</i>	<i>109 176,33</i>
Eau & Assainissement	57 387,97				
Gaz EDF	28 202,32				
Electricité	76 146,27				
61-Services extérieurs	383 919,95	105 958,05	13 888,65	34 661,40	229 411,85
<i>SS traitance générale</i>	<i>176 850,04</i>	<i>59 909,48</i>	<i>6 536,47</i>	<i>20 769,75</i>	<i>89 634,34</i>
Blanchisserie	11 396,00	2 445,87	664,20	3 636,11	4 649,83
Elimination des déchets	96 899,24	42 218,27	3 438,19	12 534,52	38 708,25
Nettoyage des locaux	67 554,00	15 022,78	2 398,56	4 531,98	45 600,69
Dératisation	1 000,80	222,56	35,53	67,14	675,57
<i>Entretien & Réparations y c provisions gros entretiens</i>	<i>154 917,58</i>	<i>34 450,84</i>	<i>5 500,47</i>	<i>10 392,92</i>	<i>104 573,35</i>
Constructions (TU)	87 247,25				
Matériel et outillage (y compris les contrats d'entretien)	67 670,33				
<i>Assurances</i>	<i>31 810,52</i>	<i>7 074,08</i>	<i>1 129,46</i>	<i>2 134,07</i>	<i>21 472,92</i>
Responsabilité civile	7 637,10				
Incendie	24 173,42				
<i>Analyses microbiologiques et effluents</i>	<i>12 284,00</i>	<i>2 731,74</i>	<i>436,15</i>	<i>824,09</i>	<i>8 292,02</i>
<i>Formation</i>	<i>8 057,81</i>	<i>1 791,91</i>	<i>286,10</i>	<i>540,57</i>	<i>5 439,23</i>
62-Autres Services extérieurs	40 177,91	8 934,83	1 426,55	2 695,41	27 121,12
<i>Honoraires (CAC, études,...) et commissions</i>	<i>20 144,52</i>				
<i>Surveillance gardiennage</i>	<i>5 663,64</i>				
<i>Frais postaux, télécommunications et bureautique</i>	<i>5 506,17</i>				
<i>Services bancaires</i>	<i>805,78</i>				
<i>Divers (pub, depl, mission, cotisations,...)</i>	<i>8 057,81</i>				
63-Impôts, taxes, versements assimilés	47 729,49	10 383,05	2 373,34	10 710,00	24 263,09
<i>Impôts, taxes,... sur rémunérations</i>	<i>29 795,75</i>	<i>6 394,91</i>	<i>1 736,59</i>	<i>9 506,89</i>	<i>12 157,36</i>
Taxe d'apprentissage	3 751,00				
Formation professionnelle continue	5 791,99				
Effort de construction	4 137,14				
Contribution ECO TERRITORIALE - TP	16 115,61				
<i>Autres impôts, taxes et versements</i>	<i>17 933,74</i>	<i>3 988,14</i>	<i>636,75</i>	<i>1 203,12</i>	<i>12 105,74</i>
Taxe foncière	exo				
Redevance agence de bassin	17 933,74				
64-Charges du personnel	763 710,47	163 911,36	44 511,50	243 676,04	311 611,58
<i>Salaires</i>	<i>551 618,34</i>				
<i>Charges de Sécurité sociale et de prévoyance</i>	<i>212 092,13</i>				
65-Autres charges et gestion courante	0,00				
66- Charges financières	0,00				
67- Charges exceptionnelles	0,00				
68-Dotations aux amortissements	0,00				
Total charges	1 429 254,29	334 269,19	69 612,38	307 614,48	717 758,24
Coûts moyens (Euros/tonne)	355	373	487	1 138	264
Coûts global (Euros/kg)	0,355	0,373	0,487	1,138	0,264

VI. PERSONNELS

Actuellement les personnes affectées pour l'exploitation du site représentent un effectif moyen de 13 salariés. Selon les projections, l'exploitation du futur abattoir nécessite 17 postes de production et 19,4 équivalent temps plein.

Le futur délégataire aura l'obligation expresse de reprendre l'ensemble du personnel dans les mêmes conditions, et ce, en application des articles L 1224-1 et suivants du code du travail. Il maintiendra l'ancienneté acquise par les personnels au moment de la prise en compte de la délégation.

VII. DURÉE DU CONTRAT

En application des articles R3114-1 et suivants du code de la commande publique, la délégation s'établira sur une durée comprise entre 5 et 10 ans en fonction des investissements qui seront réalisés par le délégataire.

VII. CONCLUSION - JUSTIFICATION DU CHOIX DE LA DELEGATION

L'exploitation de l'abattoir de Gap est déléguée à la SICABA par voie d'affermage. Un premier contrat du 4 avril 2003 a été renouvelé le 1^{er} avril 2016. Ce mode de gestion a donné entière satisfaction.

Le mode de gestion par délégation a permis de développer un savoir-faire et des compétences, que la Commune ne possède pas actuellement, en régie directe, et cela dans différents domaines : technique d'abattage, relations avec les professionnels du secteur (agriculteurs et producteurs, grossistes et chevillards, artisans bouchers charcutiers), relations avec les autorités sanitaires, entretien des matériels spécifiques.

L'exploitation d'une activité commerciale présente des contraintes de gestion importantes, tout particulièrement dans le domaine agroalimentaire compte tenu des exigences réglementaires, et des liens étroits avec des productions agricoles et des débouchés soumis à des aléas saisonniers. La délégation de service public permet d'adapter la gestion des moyens humains et techniques aux besoins des activités.

Le délégataire a su collaborer efficacement avec la ville de Gap pour développer et entretenir des relations de qualité avec les chambres consulaires, et les fédérations professionnelles concernées par l'exploitation du site.

La ville de Gap souhaite donc poursuivre l'exploitation de ce service public par voie de délégation.

Gap



VILLE DE GAP
(05)

Sylvain LABAYLE
Responsable BU Pré-Ingénierie
E-mail : sylvain.labayle@adiv.fr

Tél.: 06 84 13 66 18

**MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA GESTION DE
L'ABATTOIR DE GAP EN CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
Analyse des candidatures 01 /2023**

ANALYSE CANDIDATURE DSP ABATTOIR DE GAP

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de l'habilitation à exercer l'activité professionnelle		
<p>Pièce A : Une lettre de candidature datée et signée par une personne habilitée et comportant les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identification du candidat ;- Objet de la consultation et de la candidature ;- Présentation du candidat indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement (dans ce dernier cas : identification des membres du groupement et répartition des prestations, désignation du mandataire). <p>En cas de groupement, cette lettre devra revêtir soit la signature de l'ensemble des membres du groupement, soit celle du seul mandataire si celui-ci y a été habilité par les autres membres du groupement.</p>	<p>Fourniture d'un DC1 complété</p>	<p>page 3 non renseignée, le candidat se présente seul</p>
<p>Pièce B : Un document attestant du pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat. En cas de groupement, le mandataire doit justifier des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.</p>	<p>Délibération du conseil d'administration du 8 août 2022 chargeant Bruno André (Psdt) et Olivier Lhermie (Directeur) de réaliser et déposer le dossier de candidature.</p>	

ANALYSE CANDIDATURE DSP ABATTOIR DE GAP

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de l'habilitation à exercer l'activité professionnelle		
<p>Pièce C : Une déclaration sur l'honneur du candidat individuel, ou de chaque membre du groupement ou de chaque sous-traitant : - de ne faire l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique; - que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 du Code de la commande publique sont exacts.</p>	<p>Une attestation sur l'honneur signée du président Bruno André</p> <p>Compléments : Une attestation de régularité fiscale du 09/11/2022 : - Dépôt des déclarations de résultats et de TVA - Paiement de la TVA - Paiement de l'impôt sur les sociétés</p>	<p>Manque Attestation MSA</p>
<p>Pièce D : A l'appui de cette déclaration sur l'honneur, le candidat (ou, en cas de groupement, chacun des membres du groupement candidat) doit produire l'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L. 3123-2 du Code de la commande publique, le candidat produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents dans les conditions fixées par l'annexe 4 au Code de la commande publique.</p>		

ANALYSE CANDIDATURE DSP ABATTOIR DE GAP

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de l'habilitation à exercer l'activité professionnelle		
Pièce E : Un document justifiant que le candidat s'engage, dans le cadre de l'exécution du contrat de concession, à respecter l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail. Dans le cas où le candidat n'entre pas dans le champ d'application de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles précités, celui-ci produit une attestation sur l'honneur datée et signée certifiant qu'il ne rentre pas dans le champ de ladite obligation.	Attestation sur l'honneur signée du président Bruno André	
Pièce F : Un extrait K bis ou équivalent de moins de 3 mois (sauf raison justifiée).	1 Kbis du 25/08/2022	

ANALYSE CANDIDATURE DSP ABATTOIR DE GAP

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de la capacité économique et financière		
<p>Pièce G : Tout document retraçant les chiffres d'affaires globaux et les chiffres d'affaires concernant les opérations - objet de la concession - des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création du candidat ou du début des activités de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (le candidat peut, par exemple, produire des extraits des bilans et comptes de résultats ou tout document équivalent).</p>	<p>Comptes annuel exercice 2021</p>	<p>DC2 non complet, plusieurs renvois vers des pièces annexes, sans report des éléments (CA,...)</p>
<p>Pièce H : Les assurances responsabilité civile et professionnelle qui seront contractées pour l'activité - objet de la concession</p>	<p>Contrat d'assurance fournit Responsabilité civile</p>	<p>Il s'agit du contrat pour le site actuel, qui ne correspond pas aux quantités (surfaces, montants capitaux,...), du nouveau site. Il serait utile, en complément (et dans l'objectif de bâtir un budget de fonctionnement le plus réaliste possible), de faire réaliser un devis avec les données du nouvel abattoir.</p>

1. LES CAPITAUX	
Les capitaux que vous nous avez déclarés :	
Biens assurés	Capitaux assurés
Bâtiments, risques locatifs	1 800 000 €
Matériels	800 000 €
Biens mobiliers en tous lieux	-
Marchandises révisables	-
Marchandises	120 000 €
Investissements	-

ANALYSE CANDIDATURE DSP ABATTOIR DE GAP

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de la capacité technique et professionnelle		
Pièce I : Une présentation générale du candidat (ou du groupement candidat).	Une note de 4 pages de présentation générale	

ANALYSE CANDIDATURE DSP ABATTOIR DE GAP

Rappel du RC

Offre SICABA

Observations, demandes de précisions

Pièces « candidature » à fournir au titre de la capacité technique et professionnelle

Pièce J :

Une note décrivant le savoir-faire du candidat ou du groupement candidat, ainsi que les moyens techniques et humains du candidat ou du groupement candidat (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, équipements techniques ...), permettant notamment d'apprécier l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public.

Une note de 4 pages

1 organigramme

1 tableau de synthèse du personnel avec les qualifications, l'ancienneté, les fonctions et les salaires

- 1 Direction
- 1 Qualiticien
- 1 Technicien de maintenance
- 1 Tripiers
- 1 classificateur
- 0,5 secrétariat

Un organigramme complet avec les fonctions d'encadrement principales pourvues : Direction / qualité / maintenance.

Incohérence sur le nombre d'ETP :

14,4 ETP sur le tableau

13,5 ETP sur l'organigramme

Gestion des stabulations et des contrôles à réception, à identifier

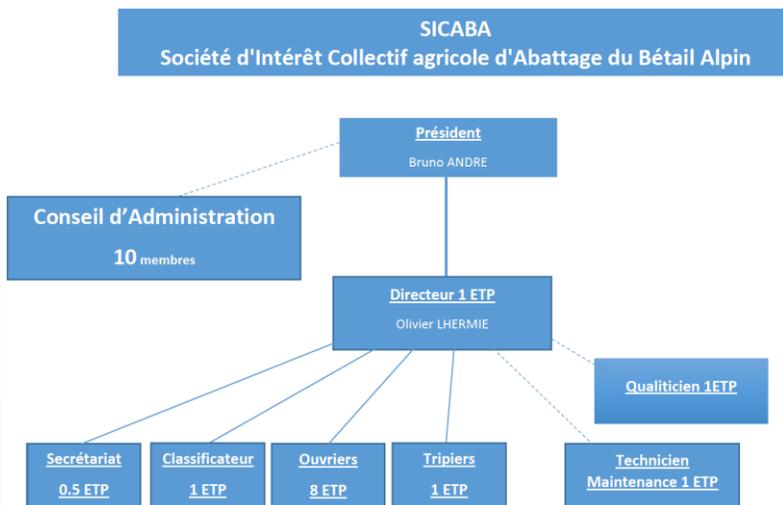
Niveaux de qualification en matière de protection animale (OPA, RPA), à identifier sur la liste du personnel.

Décrire les modalités de gestion, en matière de facturation, de comptabilité courante : saisie des factures fournisseurs, gestion des payes : externalisation ?

ANNEXE N°4.1 LISTE DU PERSONNEL

Liste du personnel					
Compétence / Qualification	Salaire brut annuel	Ancienneté	Fonction	ETP	Charges sociales afférentes
Cap boucher	29 751	20 ans	Classificateur	1	11 900
Maîtrise technique	52 181	18 ans	Directeur	1	20 872
Aucune	32 282	7 ans	Ouvrier	1	12 912
BEP	7 870	6 ans	Secrétaire	0.4	3 148
Aucune	25 609	5 ans	Tripiers	1	10 243
Aucune	23 379	4 ans	Ouvrier	1	9 351
Aucune	21 716	4 ans	Ouvrier	1	8 686
Aucune	22 777	4 ans	Ouvrier	1	9 110
CAP	28 112	3 ans	Ouvrier	1	11 244
Aucune	20 479	3 ans	Ouvrier	1	8 191
Aucune	24 495	3 ans	Ouvrier	1	9 798
Aucune	19 950	6 mois	Ouvrier	1	7 980

Poste à pourvoir					
Qualification	Salaire brut annuel	Ancienneté	Fonction	ETP	Charges sociales afférentes
BAC + 2 électrotechnique	35 000		Technicien maintenance à plein temps	1	14 000
Aucune	23 000		Ouvrier (réception animaux, nettoyage...)	1	9 200
BAC + 2	30 000		Qualiticien(ne)	1	12 000



ANALYSE CANDIDATURE DSP ABATTOIR DE GAP

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de la capacité technique et professionnelle		
<p>Pièce K : Le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat.</p>	<p>Fourniture d'une proposition de grille tarifaire provisoire, intégrant le principe de tranches, comme souhaité au niveau du projet de contrat</p>	<p>Précisez le contenu des tarifs proposés (redevance d'usage 50€/tec ok, taxes et redevances ?, déchets?,...).</p> <p>Précisez pour chaque espèces / catégories, les tonnages réalisés par tranche ainsi que pour les « occasionnels ».</p> <p>Les niveaux de tarification concernant les veaux et les ovin/caprins, semblent « faibles ». Il serait intéressant d'approfondir les calculs des coûts de revient pour ces espèces et de manière générale pour l'ensemble des espèces – catégories d'animaux.</p> <p>Le niveau de la prestation de salage des cuirs et peaux/ mise en palette ne semble pas cohérent aux vues des charges inhérentes à cette prestation : à détailler</p> <p>Pour les saisies, il est nécessaire de préciser à quoi correspond le forfait proposé ? En règle générale, les carcasses sont pesées avant et après, l'abattoir facture sa prestation sur le poids avant saisie, la différence (poids déchets) étant facturée en sus à l'usager (déchets catégorie 1)</p>

ANNEXE n°8.1 : GRILLE PREVISIONNELLE DES TARIFS (sous réserve du prix de l'énergie et de la conjoncture)

Tarif prévisionnel abattage	Equin	Gibier	Bovins		Veaux		Ovins/Caprins		Porcs		Porcs reproducteurs	
Hors TVA Dont redevance d'usage à 0,05 €/kg	1,4 €/kg	1,3 €/kg	Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)
			Occasionnel	0,6	Occasionnel	0,65	Occasionnel	1,10	Occasionnel	0,55	Occasionnel	0,62
			<10 T	0,54	<5T	0,63	<3T	0,9	<10 T	0,49	<10 T	0,55
			10-50 T	0,5	5-30 T	0,59	3-10 T	0,83	10-50 T	0,42	10-50 T	0,48
			50-200 T	0,46	30-100 T	0,52	10-50 T	0,75	50-500 T	0,37	>50 T	0,4
			>200 T	0,44	>100 T	0,47	>50 T	0,7	>500 T	0,30		

Frais de maturation (au-delà de 7 j)	10 €/j
Salage des cuirs / mise en palette	0,13 €/U
Salage des peaux/mise en palette	
Lavage des camions	
Mise en quartier (4)	10 €/U
Mise en quartier (8)	25 €/U
Frais agriculture bio	0,02 €/kg
Saisie d'un bovin	100 €/U

ANALYSE CANDIDATURE DSP ABATTOIR DE GAP : SYNTHÈSE

Pièces de la candidature	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièce A :	Fourniture d'un DC1 complété	page 3 non renseignée, le candidat se présente seul
Pièce C :	Une simple attestation sur l'honneur signée du président Bruno André	Une attestation de régularité fiscale du 09/11/2022 : - Dépôt des déclarations de résultats et de TVA - Paiement de la TVA - Paiement de l'impôt sur les sociétés Manque attestation MSA
Pièce D :		
Pièce G :	Comptes annuel exercice 2021	DC2 non complet, plusieurs renvois vers des pièces annexes, sans report des éléments (CA,...)
Pièce H :	Contrat d'assurance fournit Responsabilité civile Risque incendie prit en compte	Fourniture du contrat du site actuel Un projet de contrat pour le site futur serait préférable, de manière à appréhender la recevabilité du contrat et la charges économique à considérer
Pièce J :	Une note de 4 pages 1 organigramme 1 tableau de synthèse du personnel avec les qualifications, l'ancienneté, les fonctions et les salaires	Un organigramme complet avec les fonctions d'encadrement principales pourvues : Direction / qualité / maintenance. Incohérence sur le nombre d'ETP : 14,4 ETP sur le tableau 13,5 ETP sur l'organigramme Gestion des stabulations et des contrôles à réception, à identifier Niveaux de qualification en matière de protection animale (OPA, RPA), à identifier sur la liste du personnel. Décrire les modalités de gestion, en matière de facturation, de comptabilité courante : saisie des factures fournisseurs, gestion des payes : externalisation ?
Pièce K :	Fourniture d'une proposition de grille tarifaire provisoire, intégrant le principe de tranches, comme souhaité au niveau du projet de contrat	Précisez le contenu des tarifs proposés (redevance d'usage 50€/tec ok, taxes et redevances ?, déchets?,...). Précisez pour chaque espèces / catégories, les tonnages réalisés par tranche ainsi que pour les « occasionnels ». Les niveaux de tarification concernant les veaux et les ovin/caprins, semblent « faibles ». Il serait intéressant d'approfondir les calculs des coûts de revient pour ces espèces et de manière générale pour l'ensemble des espèces – catégories d'animaux. Le niveau de la prestation de salage des cuirs et peaux/ mise en palette ne semble pas cohérent aux vues des charges inhérentes à cette prestation : à détailler Pour les saisies, il est nécessaire de préciser à quoi correspond le forfait proposé ? En règle générale, les carcasses sont pesées avant et après, l'abattoir facture sa prestation sur le poids avant saisie, la différence (poids déchets) étant facturée en sus à l'usager (déchets catégorie 1)

Synthèse : Dossier de candidature peu développé, présentant des imprécisions et des incohérences, mais recevable en l'état compte tenu des compléments apportés en ce qui concerne les moyens humains proposés.

Question émise par le candidat :

« Le délégant s'engage à fournir au délégataire tout équipement permettant l'obtention du Plan de Maitrise Sanitaire définitif.
Les éléments ci-dessous n'apparaissent pas dans le listing des équipements. »

ABATTOIR DE GAP, ANNEXE n°3, Ensemble des biens mis à la disposition du délégataire

- **Production de froid ? : prévue dans le cadre du marché MOE**
- **Production du Chaud ? prévue dans le cadre du marché MOE**
- **Pré traitement des eaux : prévue dans le cadre du marché MOE**
- **Traitement eaux en amont : ? Eau potable ?, concernant les effluents des siphons de sols sont prévus dans le cadre du marché MOE**

- **Production d'air comprimé : prévue dans le cadre du marché MOE**

Gap



VILLE DE GAP
(05)

Sylvain LABAYLE
Responsable BU Pré-Ingénierie
E-mail : sylvain.labayle@adiv.fr

Tél.: 06 84 13 66 18

**MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA GESTION DE
L'ABATTOIR DE GAP EN CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
Présentation analyse des offres CDSP 24/02/2023**

Preliminaire : il convient de rappeler l'esprit du contrat et de la volonté de l' autorité délégante .

Exigence de qualité tant au niveau de l' exploitation que de la pérennité de l'outil.

C'est pourquoi la taxe d'usage (fixée à 50 €/tec) est très compétitive et donne une marge de manoeuvre à l'exploitant sur la facturation des prestations.

En contrepartie, l'exploitant doit s'engager à faire prospérer l'exploitation, à la développer tant en quantité qu'en qualité tout en respectant scrupuleusement les obligations **d'entretien et de réparation** comme partie intégrante de sa mission. Cet engagement passe par l'acceptation du contrôle régulier du délégant comme outil de sécurisation.

Déroulé: L'offre du seul candidat a été reçue le 16/01. Les consultants (ADIV et FIDAL), font part de leur analyse. Le candidat propose de nombreuses modifications que l'on peut classer en quatre catégories :

1. **Les modifications sans incidence**
2. **Les points non négociables à rejeter**
3. **Les points à clarifier/discuter**
- 4 **Les points à négocier**

1. Les modifications sans incidence

Article 3: durée - rajout de "il sera signé au plus tôt afin que le délégataire puisse avoir accès au suivi du chantier du nouvel outil et entrera en vigueur à la réception du nouvel abattoir. *Il s'agit d'une modification peu conséquente sans impact juridique*

2. Les points non négociables à rejeter

Article 4.5: exclusivité (p 21) - rajout des espèces équine et caprine. *Modifie l'objet du contrat, une exclusivité sur ces espèces n'est pas juridiquement envisageable. Cela ne signifie pas pour autant que l'abattage ponctuelle de ces espèces est interdit. L'exploitant ne bénéficiera seulement pas d'une exclusivité.*

article 5.6: panneaux photovoltaïques (p 21) demande : « Le Délégataire se réserve le droit d'installer au de contractualiser avec l'atelier porcin, l'installation de panneaux photovoltaïques pour son exploitation ».

- *Est une modification conséquente qui contrevient en outre au projet de pose de panneaux photovoltaïque par la Commune.*

article 13: Travaux d'investissement (p15) - *Le candidat a ajouté un texte qui semble remettre en cause le principe d'un investissement obligatoire. C'était pourtant très clairement précisé dans un encadré. Cette lecture est confirmée par l'annexe 2 (le restrainer n'est pas pris en charge par le délégataire). Or, l'achat du restrainer par le délégataire est obligatoire*

article 22.2: droit d'entrée (p27) - *le candidat a barré l'article. Modifie l'équilibre du contrat, ne peut être que rejetée.*

article 24.4.3: révision des tarifs (p28) - *Les tarifs ne peuvent être modifiés qu'à l'initiative du délégataire : non, la tarification des SP locaux relève de la compétence de la commune. Le délai d'un mois est trop court (validation en conseil municipal, s'agissant de la tarification d'un SP). Procédure de « silence vaut acceptation » : non recevable car illégal (L.2121-29 du CGCT)*

article 26: Rapport annuel (p30). Suppression de plusieurs items. *Les éléments enlevés sont essentiels : la liste des matériels et leur VNC permet à la collectivité d'opérer un suivi comptable efficace, l'effectif comme les rapports de visite ou les contrats sont des éléments classiquement demandés, et importants.*

3. Les points à clarifier/discuter

article 10.1: Inventaire initial (p22) - rajout de la notion de biens propres transférables - *Modification conséquente car qualification (non juridique) de « biens propres transférables » manifestement affectée à des biens qui devraient être de retour . A clarifier mais sera probablement à rejeter.*

article 10.3: Mise à jour inventaire (p 23)- rajout de L'inventaire annuel sera mis à jour à partir d'un tableur Excel et sera transmis une fois par an au délégataire. Un nouvel inventaire sera réalisé à la réception de l'abattoir. *Il n'est pas proposé de modalités de mise à jour mensuelle, contrairement à ce que prévoyait le contrat initial. En outre, proposition non recevable : l'inventaire doit être mis à jour par le délégataire, mensuellement, sous le contrôle du délégant*

article 14.2: Condition d'exécution (p 24)- *Le candidat a ajouté deux lignes relatives aux travaux à la charge du délégant, ce qui n'était pas prévu. A clarifier avec le candidat : il n'est pas impossible de modifier les travaux à la charge du délégant (ne remet pas en cause les conditions de la mise en concurrence, si modifications mineures et maintien de l'équilibre du contrat), pour autant le candidat doit préciser ce qu'il entend par « renouvellement de la chaîne d'abattage », étant rappelé qu'un équipement neuf lui est livré.*

article 18: principes généraux d'exploitation (p 25 26). Rajout de "Le délégataire et lui seul est responsable de l'organisation des journées d'abattage et de l'ordre des lots d'animaux à abattre. Cette organisation doit être validée par le Conseil d'Administration de la SICABA". *Ne peut pas remettre en cause les principes généraux d'exécution d'un service public notamment l'égalité de traitement des usagers et des filières.*

article 21.2: Comité de suivi (p 27). Modification de la fréquence, ajout d'un membre et rajout d'une attribution du comité. *(A voir pour adapter la fréquence tout en restant dans l'esprit du contrat). Le budget annexe de la collectivité est une matrice comptable obligatoire, donc la mention « clair et détaillé » est surprenante. A clarifier : de quelles subventions parle-t-on? L'affectation du montant de la redevance n'a rien à voir avec les subventions éventuellement obtenues. Pourquoi cette mention du budget annexe?*

annexe 3- (p16 – 19) *il pourrait être judicieux de clarifier les points suivants :*

- L'organisation et les charges en lien avec le nettoyage et la désinfection des locaux, les consommables à intégrer,...
- Le montant prévu pour les maintenances et entretien (50 000€) semble également faible. Des provisions doivent être prévues en début d'exploitation pour être utilisées par la suite en vue du renouvellement des équipements et des pièces.
- D'un point de vue technique, l'effectif proposé (14.5 ETP) semble peu important sur cette exploitation notamment en cas de congés ou arrêts maladie.
- Le montant de 40 000€ de dotations aux amortissements doit être expliqué et détaillé.

4 Les points à négocier

article 22.4.2: redevance d'usage (p 28)- Suppression de la dégressivité.

article 24: redevance d'occupation (p29)- Proposition d'euro symbolique par le délégataire.

article 29: Clause de réexamen (p 30)- Rajout de cas d'activation de la clause

article 30: Pénalités- (p 31) Déclaration du candidat sans impact juridique. *La dernière phrase devra être modifiée ou rejetée car les litiges ne peuvent être réglés exclusivement par le comité de suivi.*

annexe 2: (p 15) *Le délégataire a modifié le document, en qualifiant le restrainer d'investissement à la charge du délégant et en incluant des investissements qui n'en sont pas. Le restrainer est un investissement obligatoire, qui ne peut être abandonné sans modifier de manière substantielle le contrat. La formation des salariés est une obligation, ce n'est pas un investissement matériel, encore moins facultatif. Les montants ne sont pas renseignés. A négocier (et refuser l'abandon du restrainer)*

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de l'habilitation à exercer l'activité professionnelle		
<p>Pièce A : Une lettre de candidature datée et signée par une personne habilitée et comportant les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identification du candidat ;- Objet de la consultation et de la candidature ;- Présentation du candidat indiquant si le candidat se présente seul ou en groupement (dans ce dernier cas : identification des membres du groupement et répartition des prestations, désignation du mandataire). <p>En cas de groupement, cette lettre devra revêtir soit la signature de l'ensemble des membres du groupement, soit celle du seul mandataire si celui-ci y a été habilité par les autres membres du groupement.</p>	<p>Fourniture d'un DC1 complété</p>	<p>page 3 non renseignée, le candidat se présente seul</p>
<p>Pièce B : Un document attestant du pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat. En cas de groupement, le mandataire doit justifier des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.</p>	<p>Délibération du conseil d'administration du 8 août 2022 chargeant Bruno André (Psdt) et Olivier Lhermie (Directeur) de réaliser et déposer le dossier de candidature.</p>	

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de l'habilitation à exercer l'activité professionnelle		
<p>Pièce C : Une déclaration sur l'honneur du candidat individuel, ou de chaque membre du groupement ou de chaque sous-traitant :</p> <ul style="list-style-type: none">- de ne faire l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique;- que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 du Code de la commande publique sont exacts.	<p>Une attestation sur l'honneur signée du président Bruno André</p> <p>Compléments : Une attestation de régularité fiscale du 09/11/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA- Paiement de la TVA- Paiement de l'impôt sur les sociétés	<p>Manque Attestation MSA</p>
<p>Pièce D : A l'appui de cette déclaration sur l'honneur, le candidat (ou, en cas de groupement, chacun des membres du groupement candidat) doit produire l'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L. 3123-2 du Code de la commande publique, le candidat produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents dans les conditions fixées par l'annexe 4 au Code de la commande publique.</p>		

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de l'habilitation à exercer l'activité professionnelle		
Pièce E : Un document justifiant que le candidat s'engage, dans le cadre de l'exécution du contrat de concession, à respecter l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail. Dans le cas où le candidat n'entre pas dans le champ d'application de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles précités, celui-ci produit une attestation sur l'honneur datée et signée certifiant qu'il ne rentre pas dans le champ de ladite obligation.	Attestation sur l'honneur signée du président Bruno André	
Pièce F : Un extrait K bis ou équivalent de moins de 3 mois (sauf raison justifiée).	1 Kbis du 25/08/2022	

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de la capacité économique et financière		
<p>Pièce G : Tout document retraçant les chiffres d'affaires globaux et les chiffres d'affaires concernant les opérations - objet de la concession - des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création du candidat ou du début des activités de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (le candidat peut, par exemple, produire des extraits des bilans et comptes de résultats ou tout document équivalent).</p>	<p>Comptes annuel exercice 2021</p>	<p>DC2 non complet, plusieurs renvois vers des pièces annexes, sans report des éléments (CA,...)</p>
<p>Pièce H : Les assurances responsabilité civile et professionnelle qui seront contractées pour l'activité - objet de la concession</p>	<p>Contrat d'assurance fournit Responsabilité civile</p>	<p>Il s'agit du contrat pour le site actuel, qui ne correspond pas aux quantités (surfaces, montants capitaux,...), du nouveau site. Il serait utile, en complément (et dans l'objectif de bâtir un budget de fonctionnement le plus réaliste possible), de faire réaliser un devis avec les données du nouvel abattoir.</p>

1. LES CAPITAUX

Les capitaux que vous nous avez déclarés :

Biens assurés	Capitaux assurés
Bâtiments, risques locatifs	1 800 000 €
Matériels	800 000 €
Biens mobiliers en tous lieux	-
Marchandises révisables	-
Marchandises	120 000 €
Investissements	-

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de la capacité technique et professionnelle		
Pièce I : Une présentation générale du candidat (ou du groupement candidat).	Une note de 4 pages de présentation générale	

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP

Rappel du RC

Offre SICABA

Observations, demandes de précisions

Pièces « candidature » à fournir au titre de la capacité technique et professionnelle

Pièce J :

Une note décrivant le savoir-faire du candidat ou du groupement candidat, ainsi que les moyens techniques et humains du candidat ou du groupement candidat (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, équipements techniques ...), permettant notamment d'apprécier l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public.

Une note de 4 pages
1 organigramme
1 tableau de synthèse du personnel avec les qualifications, l'ancienneté, les fonctions et les salaires

- 1 Direction
- 1 Qualiticien
- 1 Technicien de maintenance
- 1 Tripiers
- 1 classificateur
- 0,5 secrétariat

Un organigramme complet avec les fonctions d'encadrement principales pourvues : Direction / qualité / maintenance.

Incohérence sur le nombre d'ETP :
14,4 ETP sur le tableau
13,5 ETP sur l'organigramme

Gestion des stabulations et des contrôles à réception, à identifier
Niveaux de qualification en matière de protection animale (OPA, RPA), à identifier sur la liste du personnel.

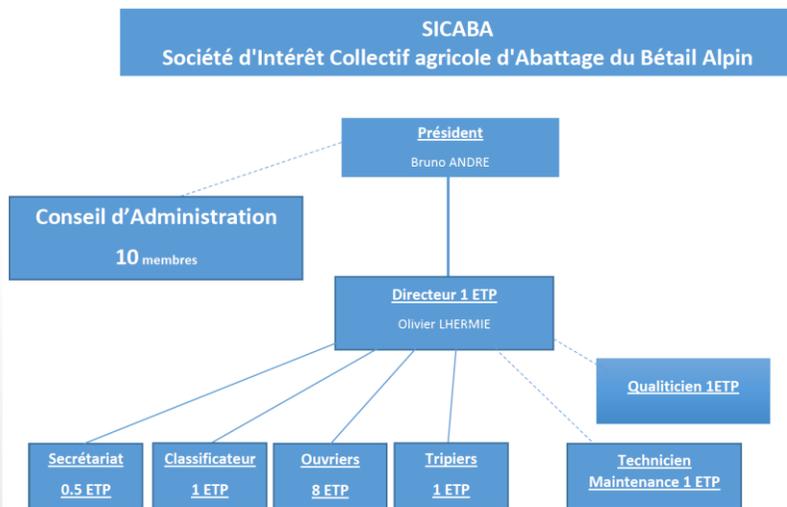
Décrire les modalités de gestion, en matière de facturation, de comptabilité courante : saisie des factures fournisseurs, gestion des payes : externalisation ?

Globalement le nombre d'ETP proposé est faible. La productivité envisagée de 275 tec/ETP /an est trop élevée pour cette typologie d'outil. Une productivité globale située autour de 200 à 220 tec/ETP/an serait plus sûre, de manière à tenir compte de l'absentéisme (congrés,...).
Exemple d'effectif indicatif ci-dessous :

ANNEXE N°4.1 LISTE DU PERSONNEL

Liste du personnel					
Compétence / Qualification	Salaire brut annuel	Ancienneté	Fonction	ETP	Charges sociales offérentes
Cap boucher	29 751	20 ans	Classificateur	1	11 900
Maîtrise technique	52 181	18 ans	Directeur	1	20 872
Aucune	32 282	7 ans	Ouvrier	1	12 912
BEP	7 870	6 ans	Secrétaire	0.4	3 148
Aucune	25 609	5 ans	Tripiers	1	10 243
Aucune	23 379	4 ans	Ouvrier	1	9 351
Aucune	21 716	4 ans	Ouvrier	1	8 686
Aucune	22 777	4 ans	Ouvrier	1	9 110
CAP	28 112	3 ans	Ouvrier	1	11 244
Aucune	20 479	3 ans	Ouvrier	1	8 191
Aucune	24 495	3 ans	Ouvrier	1	9 798
Aucune	19 950	6 mois	Ouvrier	1	7 980

Poste à pourvoir					
Qualification	Salaire brut annuel	Ancienneté	Fonction	ETP	Charges sociales offérentes
BAC + 2 électrotechnique	35 000		Technicien maintenance à plein temps	1	14 000
Aucune	23 000		Ouvrier (réception animaux, nettoyage...)	1	9 200
BAC + 2	30 000		Qualiticien(ne)	1	12 000



Affectation	Nb de poste	Nb ETP
Opérateurs sur chaîne	9,6	12,00
Chef de chaîne	0,8	1,00
Co produits	1,6	2,00
Stabulation	0,8	1,00
Maintenance	0,8	1,00
Direction	0,8	1,00
Qualité / ICPE / RPA	0,8	1,00
Secrétariat - Comptabilité	0,8	1,00
Total	16,0	20

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP

Rappel du RC	Offre SICABA	Observations, demandes de précisions
Pièces « candidature » à fournir au titre de la capacité technique et professionnelle		
Pièce K : Le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat.	Fourniture d'une proposition de grille tarifaire provisoire, intégrant le principe de tranches, comme souhaité au niveau du projet de contrat	Précisez le contenu des tarifs proposés (redevance d'usage 50€/tec ok, taxes et redevances ?, déchets?,...). Précisez pour chaque espèces / catégories, les tonnages réalisés par tranche ainsi que pour les « occasionnels ». Les niveaux de tarification concernant les veaux et les ovin/caprins, semblent « faibles ». Il serait intéressant d'approfondir les calculs des coûts de revient pour ces espèces et de manière générale pour l'ensemble des espèces – catégories d'animaux. Le niveau de la prestation de salage des cuirs et peaux/ mise en palette ne semble pas cohérent aux vues des charges inhérentes à cette prestation : à détailler Pour les saisies, il est nécessaire de préciser à quoi correspond le forfait proposé ? En règle générale, les carcasses sont pesées avant et après, l'abattoir facture sa prestation sur le poids avant saisie, la différence (poids déchets) étant facturée en sus à l'usager (déchets catégorie 1)

ANNEXE n°8.1 : GRILLE PREVISIONNELLE DES TARIFS (sous réserve du prix de l'énergie et de la conjoncture)

Tarif prévisionnel abattage	Equin	Gibier	Bovins		Veaux		Ovins/Caprins		Porcs		Porcs reproducteurs	
			Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)
Hors TVA Dont redevance d'usage à 0,05 €/kg	1,4 €/kg	1,3 €/kg	Occasionnel	0,6	Occasionnel	0,65	Occasionnel	1,10	Occasionnel	0,55	Occasionnel	0,62
			<10 T	0,54	<5T	0,63	<3T	0,9	<10 T	0,49	<10 T	0,55
			10-50 T	0,5	5-30 T	0,59	3-10 T	0,83	10-50 T	0,42	10-50 T	0,48
			50-200 T	0,46	30-100 T	0,52	10-50 T	0,75	50-500 T	0,37	>50 T	0,4
			>200 T	0,44	>100 T	0,47	>50 T	0,7	>500 T	0,30		

Frais de maturation (au-delà de 7 j)	10 €/j
Salage des cuirs / mise en palette	0,13 €/U
Salage des peaux/mise en palette	
Lavage des camions	
Mise en quartier (4)	10 €/U
Mise en quartier (8)	25 €/U
Frais agriculture bio	0,02 €/kg
Saisie d'un bovin	100 €/U

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP

ANNEXE n°8.1 : GRILLE PREVISIONNELLE DES TARIFS (sous réserve du prix de l'énergie et de la conjoncture)

Tarif prévisionnel abattage	Equin	Gibier	Bovins		Veaux		Ovins/Caprins		Porcs		Porcs reproducteurs	
Hors TVA Dont redevance d'usage à 0,05 €/kg	1,4 €/kg	1,3 €/kg	Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)	Tranche	Tarif (€/kg)
			Occasionnel	0,6	Occasionnel	0,65	Occasionnel	1,10	Occasionnel	0,55	Occasionnel	0,62
			<10 T	0,54	<5T	0,63	<3T	0,9	<10 T	0,49	<10 T	0,55
			10-50 T	0,5	5-30 T	0,59	3-10 T	0,83	10-50 T	0,42	10-50 T	0,48
			50-200 T	0,46	30-100 T	0,52	10-50 T	0,75	50-500 T	0,37	>50 T	0,4
			>200 T	0,44	>100 T	0,47	>50 T	0,7	>500 T	0,30		

Frais de maturation (au-delà de 7 j)	10 €/j
Salage des cuirs / mise en palette	
Salage des peaux/mise en palette	0,13 €/U
Lavage des camions	
Mise en quartier (4)	10 €/U
Mise en quartier (8)	25 €/U
Frais agriculture bio	0,02 €/kg
Saisie d'un bovin	100 €/U

Le tableau ci-dessous présente une approche indicative des coûts de revient, de manière à illustrer les remarques formulées en page précédente. Seules, les grilles porcs et G bovins semblent cohérentes vis-à-vis du coût de revient :

	GB	VX	OV-CP	PC
Ind coût de revient indicatif	0,411	0,657	1,003	0,282
RU	0,050	0,050	0,050	0,050
Ind Taxes et redevances	0,105	0,078	0,161	0,012
SS total : ind coût de revient indicatif global	0,566	0,785	1,214	0,344

Question émise par le candidat :

« Le délégant s'engage à fournir au délégataire tout équipement permettant l'obtention du Plan de Maitrise Sanitaire définitif. Les éléments ci-dessous n'apparaissent pas dans le listing des équipements. »

ABATTOIR DE GAP, ANNEXE n°3, Ensemble des biens mis à la disposition du délégataire

- **Production de froid ? : prévue dans le cadre du marché MOE**
- **Production du Chaud ? prévue dans le cadre du marché MOE**
- **Pré traitement des eaux : prévue dans le cadre du marché MOE**
- **Traitement eaux en amont : ? Eau potable ?, concernant les effluents des siphons de sols sont prévus dans le cadre du marché MOE**

- **Production d'air comprimé : prévue dans le cadre du marché MOE**

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : INVESTISSEMENTS

ANNEXE N°2

SPECIFICATIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS ~~OBLIGATOIRES ET OPTIONNELS A REALISER PAR LE DELEGATAIRE ET PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION~~

Incohérence importante avec le prévisionnel budgétaire 41 k€ / an d'amortissement : à clarifier

Investissement obligatoire du délégant	Spécifications générales	Budget	Planification
Dispositif de contention et d'étourdissement automatique des porcs animaux	Pour les porcs : Restraîner à bande porteuse ventrale type Midas. Dispositif complet d'étourdissement par <u>électronarcose 2 et 3 points</u> (sélectionnable), <u>incluant enregistrement de données</u> en liaison directe avec les bureaux via câblage Ethernet.	100 à 250 k€HT, selon modèle et constructeur	Commande dès que possible. Mise en service au plus tard le 31 mai 2023

Investissement optionnels du délégataire	Spécifications générales	Budget	Planification
Classement automatique des porcs en Chambre froide d'égalisation, à partir de la pesée	Triage automatique des carcasses en CF d'égalisation : affectation des rails de stockage pour le stockage depuis la pesée.	64 600,00 €HT	Réponse sur validation et prise en charge de l'option dès que possible, et au plus tard, le 15 mars 2023
Avance gravitaire des carcasses porcs dans Chambre froide d'égalisation	Bi rail en pente gravitaire avec dispositif de rail à bascule pour arrêt des carcasses à distance les unes des autres.	34 000,00 €HT	Réponse sur validation et prise en charge de l'option dès que possible, et au plus tard, le 15 mars 2023
Informatique	Logiciel de pesée et gestion réseau		Réponse sur validation et prise en charge de l'option dès que possible, et au plus tard, le 15 mars 2023
Sécurisation des accès	Systèmes de vidéo surveillance pour contrôler et sécuriser les accès		Commande dès que possible
Formation du personnel	Formation du personnel dans l'optique de recrutements (chef de chaine, qualiticien, maintenance)		

Il serait intéressant de compléter ce dispositif par la mise en place d'une démarche volontaire de vidéosurveillance, en lien avec la protection animale, au niveau des postes de déchargement, d'amenée, d'étourdissement, de saignée et de hissage, de manière à pouvoir disposer d'enregistrements en cas de litige ou d'observation des services de l'état. Cette démarche nécessite une demande préalable auprès de la préfecture et l'agrément de l'ensemble du personnel vis-à-vis du droit à l'image.

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP

PRÉVISIONNEL ÉCONOMIQUE

COMPTE DE CHARGES

ABATTOIR

Prévisionnel offre

	4 029	4 029
Tonnage		
60-Achats	187 424,47	168 135,00
Fournitures consommables	25 687,92	8 682,00
Sel	3 666,01	0,00
Cartouches	819,94	0,00
Fournitures d'abattage divers	2 248,85	2 836,00
Produits d'entretien : externalisé	0,00	3 676,00
Outillage	9 350,00	
Hygiène	3 630,00	
Vêtements	2 750,00	
Bureau, tel, poste, frais divers contacts ext...	3 223,12	2 170,00
Fluides et énergies	161 736,56	159 453,00
Eau & Assainissement	57 387,97	28 982,00
Gaz EDF	28 202,32	25 471,00
Electricité	76 146,27	105 000,00
61-Services extérieurs	373 208,06	192 243,00
SS traitance générale	173 594,04	99 056,00
Blanchisserie	8 140,00	4 053,00
Elimination des déchets	96 899,24	95 003,00
Nettoyage des locaux	67 554,00	Interne ? / etp ?
Dératisation	1 000,80	0,00
Entretien & Réparations y c provisions gros entretiens	149 127,60	57 121,00
Constructions (TU)	75 000,00	30 000,00
Maintenance ?		15 149,00
Matériel et outillage (y compris les contrats d'entretien)	74 127,60	11 972,00
Assurances	30 144,62	18 367,00
Analyses microbiologiques et effluents	12 284,00	10 500,00
Formation	8 057,81	7 199,00
62-Autres Services extérieurs	40 177,91	34 075,00
Honoraires (CAC, études,...) et commissions	20 144,52	18 988,00
Surveillance gardiennage	5 663,64	0,00
Frais postaux, télécommunications et bureautique	5 506,17	4 401,00
Services bancaires	805,78	1 539,00
Divers (pub, deplt, mission, cotisations,...)	8 057,81	9 147,00
63-Impôts, taxes, versements assimilés	69 745,40	15 847,00
Impôts, taxes,... sur rémunérations	26 811,66	11 336,00
Taxe d'apprentissage	2 932,79	3 111,00
Formation professionnelle continue	4 528,57	4 575,00
Effort de construction	3 234,69	0,00
Contribution ECO TERRITORIALE - TP	16 115,61	3 650,00
Autres impôts, taxes et versements	42 933,74	4 511,00
Taxe foncière	25 000,00	0,00
Redevance agence de bassin	17 933,74	4 511,00
64-Charges du personnel	783 428,96	668 558,00
Rémunérations du personnel	565 860,75	457 500,00
Salaires	565 860,75	457 500,00
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	217 568,21	211 058,00
65-Autres charges et gestion courante	0,00	0,00
66- Charges financières	5 298,18	6 888,00
67- Charges exceptionnelles	0,00	0
68-Dotations aux amortissements	26 175,00	40 912

DOSSIER PRÉVISIONNEL

SUR 5 EXERCICES DE 10/2022 À 09/2027

SICA SICABA

ABATTOIR MUNICIPAL
Monsieur ANDRE BRUNO

05000 GAP
Tél :
Fax :
E-mail :

Plusieurs écarts (surlignés en rouge ou en vert), vis-à-vis du compte de charges « indicatif », nécessitant des explications et des ajustements :

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : PRÉVISIONNEL ÉCONOMIQUE



ACHATS :

Achats consommables peu élevés et des précisions nécessaires pour les lignes suivantes :

- Sel : fourniture par le prestataire (tanneur,...) ?
- Outillages,
- Equipements d'hygiène et EPI
- Cartouches ?

Eau : à vérifier par rapport au coût unitaire, consommations envisagées, en lien avec les fréquence de nettoyage /désinfection des locaux et des prestations relatives au traitement des abats blancs.

Electricité : augmentation importante du coût de la fourniture consécutivement à la conjoncture énergétique, malgré l'engagement de performance de la Moe (210 kwh/tec)

COMPTE DE CHARGES	ABATTOIR	Prévisionnel offre
Tonnage	4 029	4 029
60-Achats	187 424,47	168 135,00
Fournitures consommables	25 687,92	8 682,00
Sel	3 666,01	0,00
Cartouches	819,94	0,00
Fournitures d'abattage divers	2 248,85	2 836,00
Produits d'entretien : externalisé	0,00	3 676,00
Outillage	9 350,00	
Hygiène	3 630,00	
Vêtements	2 750,00	
Bureau, tel, poste, frais divers contacts ext...	3 223,12	2 170,00
Fluides et énergies	161 736,56	159 453,00
Eau & Assainissement	57 387,97	28 982,00
Gaz EDF	28 202,32	25 471,00
Electricité	76 146,27	105 000,00

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : PRÉVISIONNEL ÉCONOMIQUE

SERVICES EXTERIEURS :

Blanchisserie : montant faible expliquer par le « faible » effectif (cf. charges du personnel).

Nettoyage des locaux : pas de prestataire identifié : nettoyage en interne?, sur quel ETP?

Les charges d'entretien sont beaucoup trop faibles, au regard de la valeur de l'outil confié et des conditions du contrat de DSP, en matière de répartition des charges d'entretien et de réparation.

Un budget « Maintenance » de 15 k€/an : de quoi s'agit t'il ? : contrats d'entretiens,...

IMPOTS ET TAXES :

Sous évalués, non prise en compte de la taxe foncière par exemple

COMPTE DE CHARGES	ABATTOIR	Prévisionnel offre
Tonnage	4 029	4 029
61-Services extérieurs	373 208,06	192 243,00
<i>SS traitance générale</i>	173 594,04	99 056,00
Blanchisserie	8 140,00	4 053,00
Elimination des déchets	96 899,24	95 003,00
<i>Nettoyage des locaux</i>	67 554,00	Interne ? / etp ?
Dératisation	1 000,80	0,00
Entretien & Réparations y c provisions gros entretiens	149 127,60	57 121,00
Constructions (TU)	75 000,00	30 000,00
<i>Maintenance ?</i>		15 149,00
Matériel et outillage (y compris les contrats d'entretien)	74 127,60	11 972,00
Assurances	30 144,62	18 367,00
Analyses microbiologiques et effluents	12 284,00	10 500,00
Formation	8 057,81	7 199,00
62-Autres Services extérieurs	40 177,91	34 075,00
<i>Honoraires (CAC, études,...) et commissions</i>	20 144,52	18 988,00
<i>Surveillance gardiennage</i>	5 663,64	0,00
<i>Frais postaux, télécommunications et bureautique</i>	5 506,17	4 401,00
<i>Services bancaires</i>	805,78	1 539,00
<i>Divers (pub, depl, mission, cotisations,...)</i>	8 057,81	9 147,00
63-Impôts, taxes, versements assimilés	69 745,40	15 847,00
<i>Impôts, taxes,... sur rémunérations</i>	26 811,66	11 336,00
Taxe d'apprentissage	2 932,79	3 111,00
Formation professionnelle continue	4 528,57	4 575,00
Effort de construction	3 234,69	0,00
Contribution ECO TERRITORIALE - TP	16 115,61	3 650,00
Autres impôts, taxes et versements	42 933,74	4 511,00
Taxe foncière	25 000,00	0,00
Redevance agence de bassin	17 933,74	4 511,00



ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : PRÉVISIONNEL ÉCONOMIQUE



CHARGES DU PERSONNEL :

Globalement le montant des charges de personnel est cohérent, par rapport à l'effectif proposé. Cependant le nombre d'etp (14,5) paraît trop faible au regard de l'activité prévisionnelle, il y a peu de marge de manœuvre et par exemple la prise en compte des congés, n'est pas identifiée?

COMPTE DE CHARGES	ABATTOIR	Prévisionnel offre
Tonnage	4 029	4 029
64-Charges du personnel	783 428,96	668 558,00
<i>Rémunérations du personnel</i>	<i>565 860,75</i>	<i>457 500,00</i>
Salaires	565 860,75	457 500,00
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	217 568,21	211 058,00
65-Autres charges et gestion courante	0,00	0,00
66- Charges financières	5 298,18	6 888,00
67- Charges exceptionnelles	0,00	0
68-Dotations aux amortissements	26 175,00	40 912

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : GESTION DES PARTIES COMMUNES

ANNEXE N°7 et 9 IDENTIFICATION ET GESTION DES PARTIES COMMUNES

Désignation des ouvrages	Entités concernées			Répartition des charges
	Abattoir	Découpe "collective"	Découpe "privative porcins"	Proportionnelle aux volumes de chaque entités
Entrée principale, cour propre : VRD (Voiries et Réseaux Divers), portail, passage canadien, équipements de sécurité, d'accès et de surveillance	X	X	X	Pour les communs au prorata de la surface
Clôtures et espaces verts abattoir / découpe collective <i>Distinction clôture et espace verts "atelier porcins", selon emprise foncière de l'atelier, alignement des limites sur axes des bâtiments</i>	X	X		Au prorata de la surface
Transformateur électrique	X	X		
Production et distribution de froid abattoir / découpe collective	X	X		
Prétraitement des effluents	X	X		En fonction de la pollution émise
VRD (Voiries et Réseaux Divers) abattoir	X	X		Au prorata de la surface

Deux ensembles sont rayés par le candidat : transformateur électrique et production/distribution de froid de l'atelier de découpe

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU CONTRAT

En rouge : propositions candidat

En bleu : commentaires ADIV

La direction de la SICABA est assurée par Olivier LHERMIE présent dans la structure depuis plus de 18 ans et titulaire d'un diplôme de Maitrise Technique. Le directeur n'a aucun lien juridique ou commercial avec une filière d'élevage ou une famille professionnelle d'usager ce qui garantit une parfaite indépendance et une impartialité.

le présent contrat est conclu pour une durée de 11 ans. Il sera signé au plus tôt afin que le délégataire puisse avoir accès au suivi du chantier du nouvel outil et entrera en vigueur à la réception du nouvel abattoir.

4.5. Exclusivité

Le présent contrat confère au Délégataire le droit exclusif d'assurer, au profit des usagers, le service d'abattage des espèces porcine, bovine, ovine, équine et caprine

Le Délégant se réserve la possibilité d'ouvrir un abattoir avicole ou un service d'abattage de toute autre espèce que celles mentionnées ci-dessus et d'en confier la gestion à un autre Délégataire **sans remettre en cause ni gêner l'exploitation du site multi espèces gros animaux.**

5.6 Clauses liées à la contractualisation des panneaux photovoltaïques

Le Délégataire se réserve le droit d'installer au de contractualiser avec l'atelier porcin, l'installation de panneaux photovoltaïques pour son exploitation.

Commentaires :

Abattage d'équins : attention cette activité doit être très ponctuelle, il n'est pas envisagé un développement sur ce type d'animaux; L'installation de contention des bovins dédiée à l'abattage conventionnel est prévue, dans le nouvel abattoir, pour être compatible avec le traitement des équins, mais l'abattoir et notamment les stabulations ne sont pas conçus pour héberger ce type d'animaux.

L'installation de panneaux photovoltaïques n'est pas à la discrétion, ni possiblement la propriété du délégataire. Seul le délégant bénéficie de ces possibilités.

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU CONTRAT

Tous ces biens ne sont pas des biens propres mais des biens de retour, nécessaires pour l'exploitation du service

Ces biens ne sont pas suffisamment détaillé, il y a des confusions entre libellé et fournisseur. Les outils de travail tels que des trocards, des couteaux pneumatiques, pourraient être considérés comme des biens de retour, puisqu'ils sont utiles au bon maintien du service comme équipements de rechange par exemple.

Inventaire "Biens propres transférables"

Libellé équipement	Quantité	Fournisseur
Pistolets GB Existant	1	FACOMIA
Box rituel GB existant	1	FACOMIA
Four à flamber existant	1	FACOMIA
ARRACHE cuirs existant	1	FACOMIA
PERCOS existant		FACOMIA
Scie quasi porc	1	FACOMIA

Inventaire "Biens propres non transférables"

Libellé équipement	Date acquisition	Montant HT	Val. Résiduelle
Tambour moteur	28/08/18	1 655,20	296,20
Couteau pneumatique	31/05/18	3 631,00	478,00
Réducteur PB2205H 1/5	19/06/19	1 355,00	464,00
Stationnaire eau froide	31/07/19	3 998,01	1 462,01
Atelier de la Queille	24/08/20	695,00	226,00
Atelier de la Queille	18/10/19	3 220,00	1 317,00
Sciera trocard	13/01/21	701,85	459,85
Faure technologie pompe	11/10/21	2 329,06	1 573,06
Système anti-intrusion	28/08/14	2 447,26	464,26
Girdani grille métallique	24/06/14	1 437,44	246,44
Veodis group système anti	30/10/14	2 695,14	556,14
Atelier de la Queille	10/10/18	4 748,00	2 859,00
Goudronnage	31/05/13	18 000,00	1 193,00
Agencement quai de réception	30/09/18	55 358,10	31 814,10
Portail	31/10/18	13 300,00	7 000,00
TOTAL		115 571,06 €	50 409,06 €

10.3.3. S'il le souhaite, le Délégant fait intervenir à ses frais, un organisme indépendant pour effectuer une expertise sur l'état des biens de la concession. L'inventaire annuel sera mis à jour à partir d'un tableur Excel et sera transmis une fois par an au délégataire. Un nouvel inventaire sera réalisé à la réception de l'abattoir.

Le projet d'abattoir est réalisé en conception-réalisation par le délégant. Ce marché particulier permet au maître d'ouvrage de confier simultanément la conception (étude) et la réalisation (exécution des travaux) de l'abattoir, à un seul opérateur. Le recours à la conception-réalisation garantit la livraison d'un outil complet et opérationnel. Les investissements essentiels aux chaînes d'abattages ont été étudiés dans ce cadre-là. Dans un souci de cohérence entre les différents filières d'élevage, les investissements pour la conduite et l'étourdissement des animaux (que ce soit pour les espèces ovine, bovine, équine, caprine et porcine) sont pris en charge par le délégant. Les investissements indispensables à l'obtention du Plan Maitrise Sanitaire (PMS) seront également pris en charge par le délégant. Il n'y a pas eu de dossier de demande de subvention déposé pour ces investissements car nous pensions que l'outil serait livré clé en main. Néanmoins dans le bilan prévisionnel nous avons prévu une ligne d'investissement pour pallier au manque de petit matériel et d'éventuelles petites erreurs de conception.

C'est au délégataire de suivre l'état des biens et équipements mis à disposition, dans le cadre de ses actions de maintenance et d'entretien et de manière à établir et faire vivre un Plan Pluriannuel d'Investissement à proposer au délégant pour avis préalable, avant travaux.

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU CONTRAT

Lots	Travaux de réparation à la charge du	Travaux d'entretien à la charge du
	délégant	déléataire
Gros œuvre	Fondations	Exclusion de l'entretien, des réparations courantes
	Dallages	Exclusion de l'entretien, des réparations courantes Exclusion des revêtements de sol (sols industriels en résine, carrelages, ...) : exclusivement à la charge du déléataire, incluant les éventuelles perturbations de l'exploitation
	Réseaux enterrés d'assainissement	Exclusion de l'entretien, des réparations courantes Exclusion des siphons : exclusion des paniers et couvercles à la charges du déléataire
	Charpentes : métalliques, bois,...	Exclusion de l'entretien, des réparations courantes
	Couvertures, toitures, collecte des eaux pluviales, étanchéités,...	Exclusion de l'entretien, des réparations courantes
	Panneaux photovoltaïques installés en toiture	Exclusion de l'entretien, des réparations courantes
VRD	Voiries et réseaux divers	Exclusion de l'entretien, des réparations courantes
Fluides et énergies		
Production et distribution de froid	Renouvellement des installations de production de froid diagnostiquées hors services ou obsolètes : compresseurs, condenseurs, automatismes, frigorifères,...	Exclusion de l'entretien, des réparations courantes, des mises en conformité réglementaires et des réseaux de distribution (tuyauteries, gaines,...)
Production et distribution d'eau chaude sanitaire	Renouvellement des installations de production d'eau chaude diagnostiquées hors services ou obsolètes: chaudière, échangeurs, pompes, ballons de stockage,...	
Traitement d'air et VMC	Renouvellement des installations de traitement d'air diagnostiquées hors services ou obsolètes : CTA, automatisme,...	
Prétraitement des eaux usées	Renouvellement des installations de prétraitement des eaux usées	
Matériel chaîne d'abattage	Renouvellement des installations des chaînes d'abattage	

A la charge du déléataire

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU CONTRAT

Article 18. PRINCIPES GENERAUX DE L'EXPLOITATION

A clarifier

Le délégataire et lui seul est responsable de l'organisation des journées d'abattage et de l'ordre des lots d'animaux à abattre. Cette organisation doit être validée par le Conseil d'Administration de la SICABA.

Ouverture des bureaux :

Tous les jours de 8 h à 12 h

Réception des animaux :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
OVINS De 7h à 9h	OVINS /BOVINS De 14h à 17h	PORCINS / OVINS De 14h à 17h	BOVINS De 14h à 17h
PORCINS / BOVINS De 14h à 17h (pour l'abattage du mardi)			

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU CONTRAT

Horaires d'abattage :

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Horaires		Horaires		Horaires		Horaires		Horaires
Agneaux	9h-13h	Porcs	6h-9h	Agneaux	6h-9h	Porcs	5h-8h	Bovins	8h-12h
		Bovins	9h-13h	Bovins	9h-13h	Agneaux	9h-11h		
			Abattage RITUEL					Abattage RITUEL	

Récupération des carcasses / abats :

Tous les matins de 6 heures à midi, à partir du lendemain de l'abattage.

Gestion prévisionnelle de l'équipement optimale :

Les journées d'abattage sont équilibrées grâce à la mise en place de prise de rendez-vous pour les particuliers et les grossistes (jour d'abattage déterminé selon un planning prévisionnel). De plus le temps de travail est annualisé. L'aménagement du temps de travail permet d'anticiper les périodes de forte intensité. L'activité est liée à une saisonnalité particulière et la charge de travail est variable tout au long de l'année. L'annualisation du temps de travail offre la possibilité de répartir les heures de travail sur l'année civile pour apporter une réponse aux besoins saisonniers (augmentation de la durée de travail en période forte : juillet/août et réduction lorsque l'activité est plus faible : avril/mai).

22.1. Comité de suivi

Les Parties conviennent de mettre en place un comité de suivi de l'exécution du présent contrat, lequel se réunira ~~trimestriellement~~ **semestriellement** à l'initiative du Délégant, **et éventuellement à la demande du délégataire en cas de situation exceptionnelle (pandémie, épizootie, autres cas pouvant perturber fortement l'activité)** et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Composition

- **1 Le responsable administratif ou sanitaire du délégataire**

Le Comité se réunit dans les deux mois qui suivent la clôture des comptes et au moins **2** fois par an avec pour mission :

- **Des subventions obtenues, du délégant et du délégataire**
- **Budget annexe de la collectivité clair et détaillé**

22.2. Droit d'entrée

~~Le Délégataire s'acquitte à la date de mise en service de l'équipement telle que prévue à l'article 9 du présent contrat, après réception des travaux de construction et d'équipement de l'abattoir, d'un droit d'entrée.~~

~~Ce droit correspond à la reprise du four à flamber, à la valeur nette comptable à laquelle il figure au bilan de l'ancien délégataire.~~

~~A titre indicatif, cette valeur nette comptable devrait s'élever à 49 000 euros à la date de mise en service telle que prévue à l'article 9. Ce montant donnera lieu à l'émission d'un titre de recette.~~

Non négociable ?

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU CONTRAT

La dégressivité telle que proposée au niveau du contrat, n'aura effectivement aucun impact sur le budget du délégataire. Cependant l'outil sera plus sollicité, ce qui se traduira par des travaux d'entretien plus soutenus. Une autre solution de dégressivité, impactant le budget du délégataire pourrait être recherchée, dans cet objectif ?

La part de la redevance revenant au Délégrant est fixée ~~à une base forfaitaire de~~ proportionnellement au tonnage ~~200 000 euros HT/an~~. Le Délégataire est engagé à verser ce montant chaque année, basé sur un coût unitaire de ~~50,00 €/T, jusqu'à 4 000 T/an~~. La redevance d'usage est transparente, elle est collectée et reversée intégralement au délégant.

~~Au delà de 4 000 T, le coût unitaire sera dégressif :~~

~~• De 4 000 à 4 500 t/an + 35 €/T~~

~~• De 4 500 à 5 000 t/an + 30 €/T~~

~~• Au delà de 5 000 t/an + 25 €/T~~

Non négociable ?

22.4.3. Révision des tarifs

Les tarifs peuvent être modifiés à l'initiative ~~du Délégrant ou~~ du Délégataire.

Le Délégataire notifiera au Délégrant préalablement par écrit toutes les modifications de tarifs envisagées pour la part qu'il perçoit. Il justifiera les révisions proposées au regard de ses charges et de l'équilibre économique de son activité, en fournissant tous les éléments en sa possession de nature à éclairer le Délégrant (tarifs d'équarrissage, notes de calcul, pièces comptables, etc.).

En cas de demande du Délégataire, le Délégrant disposera d'un délai de ~~trois un~~ mois pour valider ou rejeter les modifications tarifaires proposées. Sans réponse du Délégrant au-delà de ce délai, les propositions seront considérées comme ~~rejetées~~ acceptées. Commune de GAP - Concession portant sur la gestion et l'exploitation de l'abattoir de Gap - Cahier des charges - Version du 07.07.2022 Page 30 sur 44

~~Toute révision du tarif de la redevance fera l'objet d'une décision du Conseil Municipal. Le tarif révisé sera notifié au Délégataire et entrera en vigueur deux mois après la date de notification.~~

Article 24. REDEVANCE D'OCCUPATION VERSEES PAR LE DELEGATAIRE

La redevance due au Délégrant pour les biens de la délégation de service public est versée par le Délégataire, au titre de chaque exercice de la Délégation. Cette redevance fera l'objet d'un titre de recettes.

~~La redevance est fixe et est calculée par application d'un prix 3 euros/m², à la surface globale de 2 471 m².~~

~~La redevance s'élève donc à 7 413 euros par an.~~

La redevance est fixée à l'euro symbolique compte tenu du service public rendu.

Article 26. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Non négociable ?

Pour permettre au Délégrant d'exercer son droit de contrôle comptable et financier en application de l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, le Délégataire adresse chaque année au Délégrant un rapport sur support papier et sur support dématérialisé, avant le 1er juin 30 mars de chaque année, soit 6 mois après la clôture des comptes. De manière générale, ce rapport comporte notamment :

ANALYSE OFFRE DSP ABATTOIR DE GAP : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU CONTRAT

Le compte rendu technique comportera les faits marquants de l'exercice et notamment :

- Les volumes abattus par espèce ;
- La mise à jour de l'inventaire initiale, ~~intégrant notamment, la liste des matériels, leur valeur brute et leur valeur nette comptable ;~~
- L'effectif de l'entreprise et la qualification du personnel ;
- Les dépenses d'entretien, de réparations et de renouvellement ;
- La liste et le coût des éventuels investissements réalisés au cours de l'exercice ;
- Les modifications éventuelles dans l'organisation du service.
- ~~- Les rapports des visites réglementaires des organismes de contrôle : DDETSPP, Contrôles techniques... ;~~
- ~~- La liste des contrats souscrits par le délégataire ;~~
- ~~- Le relevé annuel des événements ayant eu un impact réel sur le fonctionnement du service ;~~
- L'évolution générale des locaux, matériels et installations mis à disposition

A ne pas supprimer et idéalement compléter par un Plan Pluriannuel d'Investissement

Article 29. CLAUSES DE REEXAMEN

- En cas d'aléas imprévisibles entraînant une perte d'activité importante telle qu'une pandémie, épizootie, problème sanitaire graves entraînant une perte voire l'arrêt de l'activité.
- En cas de forte baisse ou de hausse significative d'activité

Chapitre 8. LES SANCTIONS ET CONTESTATIONS

Les filières d'élevages, la SICABA, et la Mairie ont besoin d'un outil d'abattage fonctionnel et nous espérons que les sanctions qui suivent ne seront jamais appliquées. Notre candidature se positionne dans un état d'esprit de confiance et de respect du service public réciproque, tout problème ou différent sera étudié et réglé dans le cadre du comité de suivi semestriel.